

Séance du 19 décembre 2016

Ordre du jour:

L'ordre du jour proposé par le Bureau est le suivant :

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux des séances des 3 octobre et 7 novembre 2016
4. Procès-verbaux mot à mot des séances des 3 octobre et 7 novembre 2016
5. Procès-verbaux décisionnels des séances des 3 octobre et 7 novembre 2016
6. Examen et approbation du budget 2017
7. Présentation par l'Exécutif
8. Rapport de la Commission de gestion
9. Entrée en matière (coefficient/taux d'indexation/budget)
10. Coefficient d'impôt et taux d'indexation : Discussion / Vote
11. Budget 2017 : Discussion / Vote
12. Informations de l'Exécutif
13. Questions
14. Divers

CONSEIL GENERAL

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des Conseillers généraux

Intervention de Fontannaz Bertrand: Monsieur le Président de la Municipalité, Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues Conseillères et Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs de la presse et du public. J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance du Conseil Général de Collombey-Muraz du 19 décembre 2016. Le Conseil Général a été convoqué par courrier individuel du premier décembre 2016, soit dans le délai de 15 jours voulu par notre Règlement. Les séances du Conseil Général étant publiques, la présente séance a été annoncée avec son ordre du jour au pilier public, sur le site internet communal et aux médias par les soins du secrétariat municipal.

Je dois excuser ce soir pour le Conseil Général : Alain Valvona et Jürg Kilchenmann. Kilchenmann vous le savez est le rapporteur, il est tombé cet après-midi dans les escaliers, rapporteur de la commission de gestion, alors ça sera Eric qui va le remplacer. Et puis on lui souhaite déjà un prompt rétablissement. Sinon, je n'ai pas d'autres excusés pour le Conseil Général ou pour le Conseil Municipal.

Je cède maintenant la parole à Samuel Rouiller pour l'appel nominatif des Conseillers généraux et vous prie de répondre "présent" à l'appel de votre nom.

Intervention de Rouiller-Monay Samuel: Bonsoir

Angst Stéphane : Présent

Bétrisey Nicole : Présente

Borgeaud Jacques : Présent

Chervaz Véronique : Présente

Clay Robert : Présent

Clerc Laurent : Présent

Corminboeuf Laurent : Présent

Cottet Pascal : Présent

Cottet Bugnon Véronique : Présente

Cretton Nathalie : Présente

Delaloye Gilles : Présent

Delarze Madeleine : Présente

Fontannaz Bertrand : Présent

Gay Bernard : Présent

Gex-Fabry Alexis : Présent

Gex-Fabry Dominique : Présent

Gex-Fabry Romain : Présent

Hohenauer-Udriot Maryline : Présente

Joris Guillaume : a démissionné

Kilchenmann Jürg : Excusé

Knubel Natercia : Présente

Kunz Reto : Présent

Lattion Eric : Présent

Mariaux Joël : Présent

CONSEIL GENERAL

Moerch Philippe : Présent
Morisod David : Présent
Norton Anne-Lise : Présente
Oberson Patrick : Présent
Parvex Romain : Présent
Perret Cédric : Présent
Rhyner Roger : Présent
Rouiller-Monay Samuel : Présent
Sallin Didier : Présent
Schmid Daniel : Présent
Schönmann Alain : Présent
Sotillo José : Présent
Tenthorey Frédéric : Présent
Turin Alexis : Présent
Valvona Alain : Excusé
Vannay Damien : Présent
Vannay Jérôme : Présent
Vieux Cédric : Présent
Vieux Edgar : Présent
Vuille Côme : Présent
Zürcher Cédric : Présent
Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Le décompte fait état de 41 Conseillers, le quorum est donc atteint et nous pouvons valablement délibérer. Je vous fais part d'un certain nombre de communications. Guillaume Joris a démissionné du Conseil Général. Je le remercie pour tout le travail accompli, notamment en tant que membre de la commission de gestion. Le Conseil Municipal a entamé la procédure de remplacement avant la séance de ce soir, conformément à l'article 2. de notre Règlement, toutefois son poste n'a pas été repourvu.

Le Bureau s'est déterminé sur la rémunération de la séance du budget 2017. Il en résulte que, à l'instar de ce qui a été fait la dernière fois, les heures de séances, si celles-ci devaient poursuivre demain soir, seraient considérées comme des heures supplémentaires au tarif horaire de Fr. 30.-- L'administration communale entend établir le décompte des vacations du Conseil Général pour le 28 décembre 2016. Aussi je prie tous les Présidents de commissions de remettre leur décompte au secrétaire du Conseil Général dans les plus brefs délais. Avez-vous des questions ou des remarques particulières à formuler ? Je salue la venue de Monsieur Gex-Fabry. L'ouverture de la séance et l'appel nominatif étant fait je passe sans plus attendre au point 2 de l'ordre du jour.

CONSEIL GENERAL

2. Approbation de l'ordre du jour

Intervention de Fontannaz Bertrand: L'ordre du jour comporte 7 points. Vous l'avez tous reçu. Il est actuellement affiché à l'écran. Avez-vous des observations ou des oppositions à formuler ? Ce n'est pas le cas, de facto l'ordre du jour est accepté tel que présenté, je vous remercie.

Nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

3. Approbation des procès-verbaux des séances du 3 octobre et 7 novembre 2016

Intervention de Fontannaz Bertrand: Approbation des procès-verbaux des séances du 3 octobre et 7 novembre 2016. Formellement, il y a deux procès-verbaux décisionnels et mot-à-mot à approuver. Etant rappelé que la séance tenue le 7 novembre 2016 est la suite de celle commencée le 3 octobre 2016. Je remercie l'administration communale et Samuel Rouiller pour la rédaction de ces procès-verbaux. S'agissant des procès-verbaux mot-à-mot de la séance commencée le 3 octobre 2016 et terminée le 7 novembre 2016, j'invite les membres du Conseil Général qui auraient des remarques ou des observations à formuler, à s'exprimer. Ce n'est pas le cas ? Je demande aux scrutateurs de se lever.

Je passe au vote. Les Conseillers généraux qui acceptent les procès-verbaux mot-à-mot de la séance commencée le 3 octobre 2016 et terminée le 7 novembre 2016 sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Refus, abstentions ? Le PV est accepté à l'unanimité. S'agissant des procès-verbaux décisionnels de la séance commencée le 3 octobre 2016 et terminée le 7 novembre 2016, je donne la parole à l'assemblée, y a-t-il des remarques concernant ce PV ? Ce n'est pas le cas les Conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal décisionnel de la séance commencée le 3 octobre 2016 et terminée le 7 novembre 2016 sont priés de se manifester en levant la main.

Refus ? Abstention ? Le PV décisionnel est accepté à l'unanimité. Et voilà les procès-verbaux ont été approuvés, nous pouvons passer au point 4 de l'ordre du jour.

4. Examen et approbation du budget 2017

Intervention de Fontannaz Bertrand: Je vous rappelle qu'en vertu de l'article 31 alinéa 2., de la loi sur les communes et de l'article 3 alinéa 1., lettre 1, de notre Règlement, le Conseil Général est compétent pour approuver le coefficient d'impôt.

Nous devons également nous prononcer sur l'indexation et adopter le budget 2017 rubrique par rubrique, compte tenu du Règlement communal d'organisation. Lors de la séance du Conseil Général du 7 novembre 2016, j'ai été approché par la municipalité. Il m'a été demandé de porter à l'ordre du jour de la séance consacrée au budget un point relatif au crédit d'engagement concernant l'agrandissement de la STEP. Je précise qu'un tel crédit doit faire l'objet d'un vote spécifique en plus du vote sur le budget car il porte sur plusieurs années.

Toutefois compte tenu du manque de temps pour procéder à une étude complète de ce thème et vu que le montant du crédit se chiffre à plusieurs millions de francs, le Bureau, en accord avec le Conseil Municipal a décidé de repousser ce vote au printemps 2017. La commission de gestion ainsi qu'une éventuelle autre commission aura plus d'informations, de documents et de temps pour examiner ce projet d'une haute technicité. À l'instar des années précédentes, le Bureau a entériné la pratique consistant à associer l'entrée en matière sur le coefficient d'impôt, l'indexation et le budget 2017.

CONSEIL GENERAL

Il a ainsi décidé de ne porter qu'un seul point à l'ordre du jour intitulé "examen et approbation du budget 2017". Je vous rappelle que si nous ne faisons qu'une seule entrée en matière qui incorpore le coefficient d'impôt, l'indexation et le budget proprement dit, nous voterons par contre sur chaque thème séparément.

S'agissant de la directive définie par le Bureau, elle a été reconduite cette année. La commission de gestion a donc été invitée à se prononcer sur les différents amendements formulés, ce qu'elle a fait. Nous allons procéder de la manière suivante :

- 1) Présentation par l'Exécutif
- 2) Rapport de la commission de gestion
- 3) Entrée en matière
- 4) Coefficient d'impôt et taux d'indexation, discussion vote
- 5) Budget 2017, amendement, rubriques non amendées et vote final.

Nous passons au point 1) Présentation par l'Exécutif, et je passe la parole au Président de la municipalité.

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs. Je vais vous présenter le budget 2017, je me contenterai de relever les points essentiels dans la mesure où de nombreux amendements permettront d'analyser en détail le reste de notre budget.

Les chiffres importants sur le budget de l'année prochaine, nos revenus financiers vont s'élever à 29,73 millions de francs. Nos charges financières à 26,58 millions. Ce qui détermine une marge d'autofinancement de 3,15 millions. Cette marge d'autofinancement n'est pas à la hauteur de ce que nous voulons atteindre à terme, nous en avons déjà débattu régulièrement en particulier avec la commission de gestion, mais aussi avec votre plénum, l'objectif à terme et d'atteindre les 4,5 millions de francs. Toutefois le Conseil Municipal est d'avis que nous pouvons tolérer durant les années de forts investissements, tel que nous avons vécu ces dernières années et tel que nous vivrons encore l'année prochaine nous l'espérons pour l'une des dernières fois, si ce n'est la dernière, des marges d'autofinancement qui sont plus confortables que ce qui était prévu dans les derniers budgets mais qui restent en-dessous de ce qui devrait devenir notre marge d'autofinancement standard à l'avenir. Nos investissements se montent à 6,21 millions, dont plus de la moitié pour l'agrandissement et l'assainissement de la station d'épuration. 3,4 millions sont prévus pour cet agrandissement et cet assainissement. Au vu de ce que votre Président vient de vous dire, notre municipalité a décidé de maintenir ce montant au budget de l'année prochaine, mais évidemment que ce budget ne sera utilisé que si le crédit d'engagement sera voté par le Conseil Général. Donc on attendra le printemps pour pouvoir engager ce crédit d'engagement, évidemment qu'il y a déjà eu des études préalables qui ont été effectuées, on en est déjà, on est déjà à un stade avancé, mais il n'y aura pas de réalisations avant que le Conseil Général n'accepte le crédit d'engagement pour cette station d'épuration.

Toutefois pour avoir des chiffres qui soient le plus proches possible de la réalité, bien nous étions d'avis qu'il fallait laisser ce montant dans le budget 2017. Nous aurions aussi pu le sortir et le réintégrer lorsque vous allez voter le crédit d'engagement sous forme d'un crédit extraordinaire, mais ça aurait empêché le Conseil Général d'avoir une vue globale et précise sur la situation du budget 2017 de notre commune. Concernant ces investissements et bien je crois que les plus importants c'est évidemment la station d'épuration, on parlait aussi de la caserne de pompiers, il y a une poursuite de l'étude, je pense qu'on aura l'occasion d'y revenir tout à l'heure et l'aménagement du parc St-Didier où là, nous allons aménager l'ancien cimetière de Collombey. Des aménagements de rues et places en particulier en lien avec la

CONSEIL GENERAL

mobilité douce, on pense à la liaison sous la gare de Vionnaz, qui je le rappelle est sur le territoire de Collombey-Muraz, de manière à éviter que les gens traversent les voies de chemin de fer, les poursuites des études pour Clos-Novex - Pré Raye qui doivent être prêtes, ces études au moment où les immeubles seront terminés pour pouvoir réaliser immédiatement l'adaptation de cette rue. Egalement du côté de l'eau potable et des eaux usées différents investissements, notamment un système de relever à distance pour les eaux potables de manière à éviter de devoir continuer à aller sonner à toutes les portes, à prendre beaucoup de temps pour le personnel communal pour relever ces compteurs d'eau. Je crois que ça, ce sont les principaux investissements qui sont à relever dans notre budget de l'année prochaine. Du côté des comptes de fonctionnement, je relève encore une fois que la marge d'autofinancement de 3'148'500 millions est supérieure de 255'100 à celle du budget 2016. Donc on voit là les résultats de la volonté de la municipalité de maîtriser les charges d'avoir si possible des revenus complémentaires mais on sait que c'est difficile à moins de passer par une hausse d'impôts, hausse d'impôts que le Conseil Municipal ne recommande pas au Conseil Général, pour deux raisons : tout d'abord, nous avons augmenté déjà différentes taxes durant les dernières années. Alors on a entendu souvent des gens nous dire : oui, mais finalement une hausse d'impôts ça réglerait la situation communale, on serait beaucoup plus à l'aise et ça permettrait d'envisager l'avenir avec plus de sérénité. Du côté de la commune, on est aussi conscients du fait que cet argent on le prend toujours dans le même porte-monnaie. Alors on a beau nous dire : oui mais on n'a pas augmenté les impôts depuis longtemps, on a quand même adapté par exemple l'année dernière l'impôt sur les chiens, on a déjà adapté parfois les tarifs sur les eaux potables et usées, on se devra de les réadapter probablement au vu des investissements qui arrivent, pour les eaux potables au vu du départ de la raffinerie qui était un gros consommateur, qui permettait de maintenir des prix plus attractifs au niveau de l'eau potable. Donc dans la parafiscalité, les citoyennes et citoyens de Collombey-Muraz sont déjà passés à la caisse. Nous sommes d'avis qu'il faut échelonner les efforts qui sont demandés à notre population. Surtout si le budget communal permet d'y faire face encore pendant quelques années. La deuxième raison, c'est aussi parce que, et je viens de l'évoquer, notre budget nous permet de maintenir ce taux d'imposition encore dans les années qui viennent, dans la mesure où nous espérons arriver à la fin des gros investissements, la station d'épuration devrait être le dernier gros investissement du côté des infrastructures dans notre commune pour faire face à l'évolution de la population.

Aujourd'hui du côté scolaire nous sommes à jour en ce qui concerne les besoins en salles de classe de tout type. Du côté de l'eau potable nous avons construit un réservoir, du côté des eaux usées nous allons construire la station d'épuration, je crois que du côté des autres infrastructures, les gros investissements ont déjà été effectués. ça ce sont les raisons pour lesquelles on vous propose de maintenir le taux d'imposition à 1,25, l'indexation à 165 ainsi que de ne pas modifier l'impôt sur les chiens à Fr. 130.-- et la taxe personnelle à Fr. 12.--

Du côté du budget communal je relèverai encore un chiffre parce que vous avez eu l'occasion d'analyser la totalité du message et des chiffres qui vous ont été transmis, je ne m'arrêterai pas sur le budget de fonctionnement parce que là, nous allons traiter de nombreux amendements, mais simplement pour revenir à l'endettement net par habitant. Parce que c'est souvent un thème, on en entend beaucoup parler au sein de la commission de gestion dans vos rangs également mais aussi dans la population. A la fin 2017, on devrait atteindre un taux d'endettement de Fr. 4'955.-- Donc ça reste un endettement mesuré, effectivement, on s'approche de la barre fatidique des Fr. 5'000.-- qui entre Fr. 5 et 7'000.-- par habitant, entre Fr. 5 et 7'000.-- par habitant constitue un endettement important. Donc la situation de notre commune, nous devons l'avoir vraiment en tête, l'analyser de près la suivre de près de manière à ne pas partir à la dérive, mais nous ne sommes pas dans une situation catastrophique.

Nous ne sommes pas dans une situation catastrophique. Les finances sont maîtrisées. Nous avons des services à la hauteur, nous avons suivi l'adaptation de notre population fournissant des infrastructures qui

CONSEIL GENERAL

correspondent aussi aux attentes de notre population, qui permettent de continuer à vivre bien dans notre commune. C'est la raison pour laquelle nous vous avons soumis ce budget 2017 en toute confiance du côté du Conseil Municipal, un budget qui constitue un budget d'investissements encore, un budget d'investissements où nous l'espérons un dernier budget avec autant d'investissements sur les infrastructures. Moi je vous remercie d'avance de votre soutien à ce budget pour que nous puissions entamer la nouvelle législature aussi avec des projets qui tiennent la route, qui ne sont pas exagérés, on n'a jamais fait du luxe non plus dans notre commune, chaque fois c'est des projets qui sont nécessaires mais on a chaque fois évité d'avoir des projets qui soient superflus ou luxueux aussi du côté des infrastructures. Alors je vous remercie d'avance de votre soutien à ce budget 2017 selon les propositions du Conseil Municipal.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur le Président de la municipalité, je passe la parole au rapporteur ad-hoc de la commission de gestion. Formellement je demande au Président de la commission de gestion si le fonctionnement avec Eric Lattion lui convient ?

Intervention de Turin Alexis: Oui, heu Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Je pense que c'est plutôt à moi de dire, au départ, qui est-ce que l'on avait choisi comme rapporteur ad-hoc et pas, à d'autres personnes alors la commission de gestion, oui, vous propose comme rapporteur ad-hoc Eric Lattion.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur Turin, nous prenons note de votre proposition et acceptons que Eric Lattion fonctionne comme rapporteur ad-hoc, je lui passe la parole.

Intervention de Lattion Eric: Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues. Comme habituellement le faisait Jürg Kilchenmann, je ne vais lire que la fin du rapport, soit dès le chapitre 5.2.2 "message de la Cogest". La Cogest constate que plusieurs efforts ont été faits lors de l'élaboration du budget 2017. Ainsi, au niveau des dépenses, le budget présenté ne comporte pas de postes surévalués. La Cogest relève une maîtrise des charges. Pour ce budget, il a semblé intéressant à la Cogest de faire une comparaison des charges et des recettes par nature et par comptes, avec des communes de taille comparable à la nôtre. Vous trouverez, en annexe, un tableau comparatif avec les communes de Conthey, Nendaz et Savièse. Rien de particulier n'est apparu, il y a une corrélation entre les différentes communes. Toutefois, nous rendons attentifs les Conseillers généraux que ce niveau de marge d'autofinancement ne permet pas de couvrir les futurs investissements envisagés par le Conseil Municipal. La commune continuera donc à s'endetter. Certes, le découvert au bilan est reporté, mais sans mesures correctives, le découvert au bilan finira par arriver. Le message du Conseil Municipal ne répond que partiellement à la problématique de l'augmentation de la marge d'autofinancement. Compte tenu de l'évolution des recettes fiscales et de celle de la dette, 67 millions en 2017, la Cogest est d'avis que la marge d'autofinancement dégagée pour le budget 2017 est insuffisante. Arrivée au terme de son analyse, la majorité de la Cogest ne voit pas d'autres pistes que celle visant à augmenter la fiscalité, si notre commune veut pouvoir faire face à ses futurs engagements. Elle s'étonne que le Conseil Municipal n'ait pas utilisé cette solution, malgré la réalité des chiffres et malgré les recommandations de nos précédents rapports sur le budget.

La Cogest ne ferme bien sûr pas la porte à d'autres pistes d'économies. cf: nos précédents rapports. Certaines sont possibles, toutefois, pas dans une mesure telle que notre situation financière le nécessite,

CONSEIL GENERAL

puisque'il faut trouver 1,5 millions pour atteindre une marge d'autofinancement réaliste et nécessaire. L'augmentation du coefficient d'impôts de 1,25 à 1,35 apporterait une rentrée financière d'environ 1,5 millions, selon les estimations du Conseil Municipal.

Chapitre 6) recommandation de la Cogest. Avant d'émettre ses recommandations, la Cogest précise les 2 points suivants : D'une part, notre commission doit encore examiner les amendements que les groupes ou tout Conseiller général peuvent déposer. Ceux-ci sont donc susceptibles d'apporter des corrections plus ou moins importantes au budget, telles que proposées par le Conseil Municipal et analysées par la Cogest. D'autre part, si les comptes 2015 ont bien dégagé une marge d'autofinancement de plus de 5 millions, le Conseil Municipal n'a pas été en mesure de confirmer à la Cogest que ce résultat allait se reproduire pour les comptes 2016. Cela étant, en analysant le budget 2017, la Cogest arrive donc aux mêmes conclusions que le budget 2016. Pour tous les motifs relevés ci-devant, la Cogest recommande dès lors au Conseil Général :

1. de modifier le coefficient d'impôts à 1,35 au lieu de 1,25 actuellement, pour le budget 2017.
2. d'accepter un taux d'indexation de 165 % inchangé par rapport à actuellement.
3. de refuser le budget 2017 tel que proposé par le Conseil Municipal et
4. d'accepter le budget 2017 avec l'augmentation du coefficient d'impôts.

Chapitre 7) approbation du rapport. Cela étant, la Cogest décide d'adopter le présent rapport à l'unanimité.

Et chapitre 8) conclusion et remerciement, si la Cogest est consciente du travail fourni par le Conseil Municipal, elle ne partage toutefois pas son analyse de la situation financière de notre commune, d'où notre proposition de hausse fiscale, faite pour la 3^{ème} année consécutive. Sinon, comme à l'accoutumée, les échanges avec le Conseil Municipal lors de l'examen du budget ont été constructifs. Ce dernier nous a permis de travailler dans de très bonnes conditions, notamment en nous mettant à disposition tous les documents demandés. Nous en profitons pour remercier aussi l'administration communale. Enfin, la Cogest relève le très bon état d'esprit qui règne en son sein, le tout doublé d'un engagement soutenu et constructif de chaque membre. Arrivée au terme de son mandat, la Cogest remercie le Conseil Général pour le bon accueil qu'il a réservé à ses différents rapports. Les membres de la Cogest espèrent que l'oeuvre de pionnier qu'ils ont faite servira aux membres de la prochaine législature et leur souhaite d'avoir autant de plaisir qu'ils en ont eu. Merci

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Lattion. Nous passons à l'entrée en matière. Je passe la parole tout d'abord aux chefs de groupes. Contestez-vous l'entrée en matière sur le coefficient d'impôts, sur le taux d'indexation et sur le budget 2017 ? Monsieur Vannay !

Intervention de Vannay Damien : Damien Vannay, chef de groupe UDC. Bonsoir tout le monde. Le groupe UDC tient tout d'abord à remercier et à féliciter la municipalité et la commission de gestion pour le travail fourni, non seulement pour le budget de ce soir, mais pour l'ensemble de ces quatre dernières années. Concernant le coefficient d'impôts et le taux d'indexation, notre position reste toujours la même. Une augmentation est pour nous inimaginable. Avant d'arriver à de telles mesures dommageables pour toutes les classes de la population, nous estimons que des économies sont réalisables et auraient été réalisables depuis quelques années. De plus, nous analysons selon le plan financier qu'une amélioration adviendra en 2020. Concernant le nombre exagéré d'amendements du groupe PLR, nous ne pouvons que constater que

CONSEIL GENERAL

la raison n'est pas une qualité première chez nos amis qui se tiennent juste à notre gauche. L'année dernière, nous avons refusé de voter en bloc ces amendements, nature 30 et 31. Non juste pour contrarier le groupe PLR, mais bien parce que le Conseil Général doit pouvoir étudier des amendements si possible constructifs et qui n'englobent pas des charges liées. Nous constatons malheureusement une nouvelle fois qu'il n'y a pas de propositions concrètes et réfléchies de leur part. Nous le voyons bien aujourd'hui avec, pour preuve, des amendements jugés même irrecevables par la Cogest. Travailler ainsi est pour nous un manque de respect premièrement pour vous-mêmes, qui avez perdu passablement de temps à calculer systématiquement et sans aucune réflexion 2 et 8 % de toutes ces rubriques. Deuxièmement pour la commission de gestion, qui a également perdu du temps à étudier et donner un préavis pour chaque amendement. Et enfin, troisièmement, pour l'ensemble du Conseil Général et du courageux public qui vient ce soir assister à un débat stérile. Cependant, s'il reste un minimum de bonne foi de la part du PLR, nous leur proposons de retirer l'ensemble des amendements concernant la rubrique 30 et 31. A bon entendeur, merci.

Dans le cas contraire, nous nous réjouissons d'avance d'avoir passé en revue chaque amendement de ce budget 2017 un peu spécial. De ce fait, l'UDC accepte tout de même l'entrée en matière.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Vannay, je passe la parole à Madame Cretton.

Intervention de Cretton Nathalie : Oui Nathalie Cretton cheffe du groupe ADG. Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, les Conseillers généraux, cher public et la presse également. Comme chacun le sait, l'ADG est composée de deux partis politiques. Je laisserai donc le soin à Daniel Schmid d'expliquer la position de la majorité de l'ADG, concernant l'entrée en matière.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Madame Cretton, je vous arrête. Il n'y a qu'une seule prise de position pour l'Alliance de gauche. Il n'y a pas deux groupes politiques, c'est qu'un seul groupe politique. Vous cédez votre parole à Monsieur Schmid ? C'est votre droit. Monsieur Schmid, vous parlez au nom de l'Alliance de gauche.

Intervention de Schmid Daniel : Y a-t-il un pilote dans l'avion ? En effet, à la lecture du budget 2017, on peut légitimement se poser la question. Alors que, depuis près de trois ans, il est reconnu tant par la Cogest que par le Conseil Municipal qu'une marge d'autofinancement minimale de 4 millions 500 milles doit être obtenue afin d'assurer la pérennité de nos finances, le Conseil Municipal nous présente un budget avec une marge dépassant à peine les 3 millions 100 milles. Pire, le plan financier 2017-2020 ne prévoit pas d'atteindre cet objectif avec des marges inférieures à 4 millions. Devant cette situation, la Cogest a interpellé le Conseil Municipal afin de savoir si atteindre une marge d'autofinancement de 4,5 millions restait un objectif.

Comme vous avez pu le lire, la réponse a été "à moyen terme oui". Cette réponse n'est évidemment pas satisfaisante. Tout d'abord, qu'est-ce que le moyen terme ? Quatre, six ou huit ans ? De plus on peut argumenter que les comptes peuvent être meilleurs que le budget comme ce fut le cas pour 2015. Toutefois, nous estimons que nous ne pouvons pas jouer à la roulette russe avec nos finances, et que nous devons nous en tenir aux chiffres donnés par le Conseil Municipal.

Ces chiffres sont *têtus*. L'objectif n'étant pas atteint et pas projeté pour les quatre prochaines années, l'endettement continue d'augmenter.

CONSEIL GENERAL

Ces dernières années, nous avons dû digérer de gros investissements, ce qui a influencé fortement à la hausse notre endettement. Dans toute bonne gestion après une période d'investissements, doit succéder une période de désendettement, afin d'affronter la prochaine phase d'investissements dans de bonnes conditions.

En refusant d'agir, le Conseil Municipal prêterite, pénalise les générations futures. On nous parle d'Agglo, de déplacer le tram, de plan de quartier, on continue de dépenser de fortes sommes pour des frais d'études, tout en sachant que l'on n'aura pas les moyens de concrétiser les projets.

On diminue à chaque budget les prestations, bourses d'études, subventions en soins dentaires. En refusant d'augmenter les impôts par manque de courage pour le Conseil Municipal, par doctrine ou par populisme pour certains groupes du Conseil Général, on déclenche une chasse aux prestations, qui est des plus dommageables pour les classes moyennes et à faible revenu. On le voit pour ce budget on propose la suppression des chèques-famille, on demande d'augmenter la participation des parents pour les structures jeunesse, la suppression des cartes journalières CFF, une baisse linéaire des charges de salaires et des biens et services et marchandises.

Notre groupe refuse de participer à cette frénésie. J'ai calculé, bien aidé par la calculette d'impôts mise à disposition sur le site de l'Etat, ce que représenterait une augmentation d'impôts de 1,25 à 1,35 pour une famille avec deux enfants. Pour un revenu imposable de Fr. 40'000.-- cette augmentation serait de Fr. 120.-- par année. Pour un revenu de Fr. 50'000.--, Fr. 175.-- et pour un revenu de Fr. 60'000.--, Fr. 235.--

J'ai volontairement choisi des comparaisons par rapport aux familles, car ce sont elles qui sont touchées pour les mesures déjà prises, bourses d'études, soins dentaires, et celles qui pourraient être prises, chèques-famille, structures jeunesse. Les familles qui devraient payer Fr. 120.-- ou Fr. 175.-- d'impôts en plus seraient largement gagnantes avec une augmentation d'impôts, plutôt qu'une diminution drastique des prestations.

Enfin, l'augmentation d'impôts a l'avantage de faire participer toute la collectivité aux efforts demandés pour le rétablissement des finances communales. Les impôts sont le seul moyen de permettre à la classe moyenne et aux familles de maintenir un niveau de prestations digne du 21ème siècle. Face à l'idéologie et à la peur, nous préférons la responsabilité. Pour toutes ces raisons nous refusons l'entrée en matière sur le budget 2017 et demandons au Conseil Municipal de reprendre la main en donnant une direction et surtout des perspectives à nos finances communales. Je vous rappelle que nous avons voté le budget 2013 au printemps 2013 et par conséquent nous pouvons voter le budget 2017 en 2017. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Schmid. Autres chefs de groupe ? Madame Knubel !

Intervention de Knubel Natercia: Natercia Knubel, cheffe de groupe PDC. Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Après examen des divers documents à notre disposition le groupe PDC se réjouit du travail effectué lors de l'établissement du budget 2017. En effet selon le rapport de la Cogest, le budget a été fait au plus juste, ne comporte pas de postes surévaluées et montre une maîtrise des charges. Ceci nous prouve, si besoin en est, la volonté de la municipalité d'aller dans le sens des recommandations de ce plénum, et de diminuer les dépenses là où il est possible de le faire.

Concernant la marge d'autofinancement il faut relever que si elle n'atteint pas le montant recommandé par la Cogest, elle est en progression par rapport au budget 2016 et la situation reste maîtrisée. Le souci

CONSEIL GENERAL

de ce plénum doit être de veiller à la bonne gestion financière du ménage communal mais aussi au bien-vivre de nos citoyens. Les investissements faits et à faire vont dans ce sens et sont nécessaires à l'accomplissement de cet objectif. Le groupe PDC salue encore une fois le travail fait par la municipalité mais aussi celui accompli par la Cogest dans l'étude de ce budget et accepte bien évidemment l'entrée en matière.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Madame Knubel, je passe la parole à Monsieur Côme Vuille

Intervention de Vuille Côme: Côme Vuille pour le PLR. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les municipaux, chers collègues. C'est aujourd'hui le cinquième budget qui est à examiner par ce plénum et à nouveau nous devons constater qu'il n'atteint pas la marge d'autofinancement minimale que tout le monde, tant le Conseil Municipal que la commission de gestion s'accorde à fixer à 4,5 millions. Cet objectif doit être atteint simplement pour limiter la spirale de l'endettement et éviter des mesures drastiques à prendre par nos successeurs, et cela pour que la commune puisse entre guillemet tourner normalement.

Or, nous avons encore des investissements importants à venir. Le premier constat qui doit être fait comme nous l'exprimons chaque année, est que la situation financière de la commune est loin d'être bonne. Préoccupante, alarmante, peu importe de quelle manière vous voulez la qualifier. Avec un budget qui prévoit que Collombey-Muraz aura 67 millions de dettes à fin 2017, l'endettement par habitant flirtant avec la limite d'un endettement important, il est temps de prendre nos responsabilités en tant qu'élus. Le budget qui nous est présenté est assurément insatisfaisant. Il faut savoir aujourd'hui quel choix nous voulons. La Cogest ne s'y est pas trompée en exprimant dans son rapport son refus du budget tel que proposé. C'est un signe important qui montre le souci de ce plénum, de l'avenir financier de notre commune. Des mesures sont donc à prendre. La Cogest recommande pour sa part une augmentation d'impôts. De leur côté, les groupes politiques ont proposé des amendements au budget, principalement dans le but également d'améliorer la situation financière. Le champ des possibles est donc ouvert et nous avons ce soir le choix entre plusieurs variantes : Soit nous estimons qu'une augmentation d'impôts est nécessaire, soit nous procédons plutôt à des économies.

La dernière possibilité est aussi de se cacher les yeux et d'accepter le budget tel que proposé et en espérant soit un miracle, soit en se dédouanant en faisant hériter nos successeurs d'une situation financière qui deviendra impossible à redresser sans sacrifices importants. Pour le groupe PLR, en agissant aujourd'hui de manière ciblée il est encore possible de prendre des mesures qui ne seront pas trop dommageables. C'est pourquoi et comme nous l'avons prôné toutes ces dernières années, nous préférons des mesures limitant l'augmentation des charges financières avant de faire porter cette situation sur les épaules du citoyen par une augmentation d'impôts. En effet différentes taxes ont été mises en place durant cette législature. Les citoyens devront également voter sur le fait de savoir s'ils veulent encore d'une vignette pour ce parking sur le territoire communal, dont le prix n'est autre qu'une taxe déguisée supplémentaire. Augmenter les impôts pénaliserait encore la situation de ceux qui paient déjà le prix fort. Le groupe PLR acceptera donc que le coefficient d'impôt, de même que le taux d'indexation, demeurent inchangés.

Par contre le budget ne peut rester comme il est proposé. C'est pourquoi nous avons déposé des amendements. Hormis trois amendements spécifiques, nos interventions peuvent être résumées comme suit : moins 2 % sur les rubriques par nature "charges du personnel" et moins 8 % sur les rubriques par nature "biens services et marchandises". Pour un total d'économies sur le budget de près de Fr. 500'000.—

Mais il ne s'agit pas d'économies au sens strict. En effet, même si tous nos amendements devaient être acceptés, le budget resterait encore supérieur tant au compte 2015 qu'au budget 2016. C'est pourquoi il est ridicule et surtout faux d'affirmer que les salaires du personnel seront baissés ou encore que les enfants

CONSEIL GENERAL

de la crèche ne seront plus nourris à cause des amendements du méchant PLR. Je crois qu'il faut aujourd'hui regarder les chiffres et discuter sérieusement. Le Conseil Municipal a budgétisé une augmentation automatique des salaires de 2 % pour 2017. Demander une réduction du budget ne péjore donc pas la situation actuelle des collaborateurs. Concernant les rubriques "biens services et marchandises", nos amendements visent un retour aux chiffres des comptes 2015 avec encore une augmentation d'environ 1 %. Cela démontre bien qu'il ne s'agit aucunement de baisse de prestations mais au contraire d'une maîtrise de l'augmentation des charges. Sur le processus du dépôt de nonante-deux amendements qui apparemment a surpris certaines personnes, je vous rappelle qu'il y a deux ans, nous avons pu voter sur des rubriques globales. L'an passé, nos amendements sur des rubriques globales ont été jugés irrecevables par ce plénum.

On nous a expliqué qu'il fallait amender toutes les rubriques une par une, si nous voulions proposer des économies. En prévision de ce budget, cela fait bien longtemps que deux soirs ont été réservés par le Bureau pour son traitement.

Même si nous ne sommes pas d'accord avec le procédé, nous nous sommes conformés aux demandes de ce plénum. Maintenant la vraie question, et la seule est : Sommes-nous satisfaits de ce budget ? Ou voulons-nous améliorer la situation financière de la commune.

Dans ce dernier cas je vous remercie de soutenir nos amendements. Le groupe PLR entre en matière sur le budget mais prévient que si l'essentiel de ses amendements ne sont pas suivis par le plénum, il ne pourra soutenir le budget présenté.

Je remercie le Conseil Municipal pour la qualité de son message et la Cogest pour son rapport toujours précieux et le sérieux de son travail, et aussi tous les groupes qui ont déposé des amendements en vue d'améliorer la marge d'autofinancement. Pour sortir de cette analyse, j'espère que notre commune aura un budget 2017 plus à même de faire face à ses obligations présentes et futures. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci. Quelqu'un dans l'assemblée conteste-t-il aussi l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas, puisqu'il y a une contestation d'entrée en matière par l'Alliance de gauche, je prie les scrutateurs de se lever s'il vous plaît.

Je passe la parole au Président de la municipalité s'il veut prendre, mais c'est l'entrée en matière ! je vous passerai la parole après. Les Conseillers généraux qui acceptent l'entrée en matière sont priés de se manifester en levant la main. Les Conseillers généraux qui refusent l'entrée en matière sont priés de se manifester en levant la main. Abstentions ? 36 acceptent l'entrée en matière, 5 refusent, 0 abstention. L'entrée en matière est acceptée, nous pouvons passer au point suivant : coefficient d'impôt et taux d'indexation.

Je passe la parole au Président de la municipalité qui viendra après sur le sujet. Alors nous allons nous prononcer sur le coefficient d'impôt. Pour le coefficient d'impôts, je passe la parole au Président de la municipalité.

Intervention de Buttet Yannick: Oui, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues je crois que j'ai déjà parlé de la totalité, donc nous prévoyons, nous proposons un coefficient d'impôts à un 1,25, une indexation à 165, une taxe personnelle à Fr. 12.-- et un impôt sur les chiens à Fr. 130.--

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci. Pour le coefficient d'impôts, je passe la parole au rapporteur de la commission de gestion.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Lattion Eric: Eric Lattion pour la commission de gestion. La Cogest recommande dès lors au Conseil Général de modifier le coefficient d'impôt à 1,35 et d'accepter un taux d'imposition de 165 %.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci, j'ouvre la discussion et donne la parole tout d'abord aux chefs de groupes.

Intervention de Knubel Natercia: Natercia Knubel, cheffe de groupe PDC. Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Le groupe PDC reste convaincu qu'une hausse des impôts doit être une mesure de dernier recours. La situation financière de notre commune n'est pas au beau fixe, mais elle est encore une fois maîtrisée et les comptes 2015 l'ont prouvé si besoin en était.

Nous estimons que nos citoyens ont déjà fait passablement d'efforts ces dernières années. En outre les charges des ménages ne cessent d'augmenter. Le bien-vivre ensemble est primordial pour notre groupe, nous devons veiller au bien-être des habitants de notre commune et tant que la situation le permet, maintenir le coefficient d'impôts actuel qui je le rappelle est déjà légèrement au-dessus de la moyenne cantonale. Le groupe PDC vous demande de refuser l'augmentation du coefficient d'impôts.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Madame Knubel. Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton pour l'ADG. Mesdames, Messieurs nous constatons que d'année en année la situation financière de notre commune reste préoccupante. En effet notre degré d'autofinancement est toujours insuffisant et notre endettement net par habitant est proche d'un endettement important. Le taux de volume de la dette brute est aussi préoccupant, il est considéré comme insuffisant.

Si on analyse le budget, on remarque que notre marge d'autofinancement pour 2017 s'élève donc à 3,1 millions. Ce qui est loin des 4,5 millions que préconise depuis plusieurs années notre municipalité ainsi que la Cogest. Pour trouver des solutions afin d'augmenter notre marge d'autofinancement de 1,5 millions, il nous semble donc nécessaire d'analyser les moyens qui sont à notre disposition. Mathématiquement, nous avons la possibilité de diminuer nos charges et/ou d'augmenter les recettes. Il est évident que notre commune fait de gros efforts pour éviter que nos charges prennent l'ascenseur. D'ailleurs ce constat a été relevé dans le rapport de la commission de gestion qui souligne une maîtrise des charges de notre commune.

Il faudra regarder au plus près les amendements proposés, voir s'ils sont cohérents, responsables et réalisables. On se rendra vite compte que la solution pour enfin atteindre l'objectif que nous nous sommes fixés depuis des années, sera de trouver des recettes supplémentaires. En augmentant les rentrées fiscales de un point, nous bénéficierons d'une rentrée supplémentaire de 1,5 millions. Beaucoup d'investissements ont été faits durant toute la législature et encore bien d'autres sont à venir. Par contre rien n'a été budgétisé pour les années suivantes, concernant certains postes. Par exemple la réfection de la route Pré Raye - Clos-Novex, seule une étude a été budgétisée de Fr. 200'000.-- mais on ne sait pas encore le montant qui sera utilisé, le concept halte croisement Perraires - CFF, il y a une étude qui a été faite de Fr. 70'000.-- au budget, mais on ne sait pas non plus l'investissement que ça va découler. La problématique des eaux claires parasites, une étude en 2016 et 2017 a été budgétisée, mais à combien s'élèveront les mesures qui en découleront ? Qui passera à la caisse ? Toutes les infrastructures nécessaires, suite au

CONSEIL GENERAL

déplacement de l'AOMC, divers aménagements découlant aussi également du projet Agglo, l'assainissement des anciennes cuves du Noiret, pour l'instant sont en stand-by, ces Fr. 400'000.-- est-ce que ça va être un investissement pour 2018-2019 ? Enfin c'est des questions qu'on se pose hein ! L'assainissement de friches industrielles, la STEP quant à elle, elle a été budgétisée pour 9,4 millions alors qu'en janvier 2016 un montant de 12 millions avait été avancés. Donc est-ce que ce sera 9,4, est-ce que ce sera 12 millions ? Bon, on verra avec l'analyse du projet.

Nous constatons donc que certains investissements n'ont pas été repris, n'ont pas été pris en compte dans le plan quadriennal 2017-2020, ce qui le rend quelque peu lacunaire. S'appuyant sur ce constat nous estimons que dans le plan financier 2017- 2020, les prévisions concernant les investissements d'un montant de 3 millions pour 2020 sont irréalistes. Nous ne contestons pas ces investissements à venir qui sont effectivement nécessaires si l'on désire assurer à notre population, toujours en augmentation, une certaine qualité de vie. Or, ce qui nous inquiète, c'est que notre marge d'autofinancement est insuffisante pour assurer tous ces investissements à venir. Pour pouvoir les assumer, nous devons à nouveau courir à l'emprunt. Ceci a pour conséquence d'augmenter encore notre endettement. Du reste l'endettement net par habitant s'élève comme Monsieur Yannick Buttet l'a dit, à Fr. 4'955.-- soit proche des Fr. 5'000.-- qui représentent un endettement important. Donc même si tous les amendements devaient être acceptés, ce qui est improbable car certains sont irrecevables, voire irréalisables, nous pourrions dans l'absolu diminuer environ Fr. 600'000 à 650'000.-- nos charges. Sans prendre de risques, nous savons par expérience que très peu d'amendements seront acceptés. Donc comme nous l'avons mentionné des années précédentes, nous devons trouver d'autres solutions pour améliorer cette marge et l'augmenter à 1,5 millions de plus. La seule solution qui est à notre disposition c'est une augmentation des rentrées fiscales, en modifiant le coefficient d'impôts de 1,25 à 1,35 qui amènerait une recette supplémentaire de 1,5 millions. En 2015 il avait été mentionné par notre Président Yannick Buttet, que nous avons perdu du temps et de l'argent sur les différentes taxes, taxes des déchets, taxes de l'eau, qui aurait dû être mises en vigueur depuis bien longtemps.

Nous avons, nous l'ADG, fait le même constat pour les taxes sur les déchets. Ces taxes auraient dû être adaptées bien plus rapidement. Ne commettons donc pas la même erreur et acceptons de modifier le coefficient d'impôts dès aujourd'hui. Il serait regrettable de tenir un discours similaire dans deux ou trois ans, savoir que nous avons perdu du temps et de l'argent. Ces rentrées fiscales nous permettraient effectivement de diminuer nos emprunts. Restant cohérents depuis plusieurs années, nous proposons nous, l'ADG, donc de modifier dès aujourd'hui comme le préconise le rapport de la Cogest dans sa majorité, le coefficient d'impôts de 1,25 à 1,35.

Merci de votre attention.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Madame Cretton. Autres prises de parole ? Ce n'est pas le cas, je demande aux scrutateurs de se lever. Les Conseillers généraux qui suivent la proposition de l'ADG, comme recommandée par la commission de gestion, de fixer le coefficient d'impôts à un 1,35 sont priés de lever la main ! Les Conseillers généraux qui approuvent la proposition de la municipalité de maintenir le coefficient d'impôts à un 1,25 sont priés de lever la main ! Levez la main bien haut s'il vous plaît ! Abstentions ? Pour un coefficient à un 1,35 : 11. Pour un coefficient à un 1,25 : 30. Le coefficient d'impôts à 1,25 est approuvé.

Indexation

Pour rappel, le niveau de l'indice pour la commune de Collombey-Muraz se monte à 165, soit une indexation déjà élevée en rapport avec les autres communes du canton. Ceci étant précisé, je passe la parole à la municipalité si elle désire s'exprimer. Ce n'est pas le cas, le rapporteur désire-t-il s'exprimer ?

CONSEIL GENERAL

Ce n'est pas le cas. J'ouvre la discussion et donne la parole tout d'abord aux chefs de groupes. Un chef de groupe désire-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Quelqu'un dans l'assemblée désire s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Je clos la discussion. Peuvent encore s'exprimer le Président de la commission de gestion ! Ce n'est pas le cas. Le Président la municipalité non plus.

Je demande aux scrutateurs de se lever et de sortir des rangs s'il vous plaît. Les Conseillers généraux qui soutiennent la proposition de la municipalité de maintenir l'indexation à 165 % sont priés de lever la main ! À l'unanimité le taux d'indexation à 165 % et approuvé.

Budget 2017

Mes chers collègues nous allons maintenant nous prononcer sur le budget 2017 à proprement parler. Je tiens à relever que nous avons reçu 101 amendements, ce qui de mon avis doit être une première dans notre canton. D'ailleurs à titre comparatif, je rappelle qu'à Monthey 3 amendements ont été déposés et un seul a été accepté.

Je relève que les amendements identiques seront examinés conjointement. Quant aux amendements qui traitent de la même rubrique, mais dont les montants proposés sont différents, ils seront opposés les uns aux autres et l'amendement retenu sera mise au vote contre la proposition de la municipalité. Ceci étant précisé, nous allons procéder à l'instar des années précédentes de la manière suivante :

- a) Le Président de la commune va nous présenter la position de la municipalité
- b) Le rapport de la commission de gestion va nous faire port du rapport la commission de gestion
- c) Nous allons passer à l'étude détaillée. 1. Message du Conseil Municipal, aperçu des principaux éléments du budget annuel, plan financier quadriennal. 2. Les amendements 3. Les rubriques non-amendées, ça sera questions et discussions. Enfin nous avons la
- d) Discussion finale et en
- e) Le vote final.

Avez-vous des questions sur ce mode de procéder étant précisé que la manière d'aborder les amendements sera présentée lorsque nous les aborderons. J'invite le Président de la municipalité Monsieur Yannick Buttet à nous faire part du message du Conseil Municipal et de ses explications, s'il a quelque chose à rajouter.

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je vais quand même en guise de cadre à la discussion sur les amendements, répondre quand même à certaines choses pas très correctes ou tout à fait fausses qui ont été dites tout à l'heure. Parce qu'il y a des choses qui doivent être dites avant qu'on se penche sur chaque amendement, en particulier par l'Alliance de gauche et le PLR. Quand j'entends Monsieur Schmid parler de la situation de la marge d'autofinancement qui de son côté a lui-même, a évolué année après année au début il fallait 3 millions, après il fallait 3,5 millions, après 4 millions. On ne se satisfait jamais de la situation qui s'améliore année après année pour fixer à chaque fois des objectifs supplémentaires. Et je me réjouis de voir ce que Monsieur Schmid demandera lorsque la municipalité proposera une marge d'autofinancement à 4,5 millions, je vous mets ma main à couper ici que ce chiffre là ne correspondra pas aux attentes de l'Alliance de gauche.

Quand on dit qu'il faut s'en tenir aux chiffres donnés par le Conseil Municipal, moi je m'en réjouis. C'est une première, nous n'étions pas habitués à ça de la part de de l'Alliance de gauche. Je crois que nous avons le souci du porte-monnaie des citoyens du côté de la municipalité. Donc quand on nous dit finalement "on ne veut pas de baisse de salaires dans l'administration" on s'en réjouit de la part de l'Alliance de gauche, qui soutient enfin notre personnel communal et surtout quand on nous parle de diminutions drastiques des prestations. Moi j'aimerais quand même remettre l'église au milieu du village. Diminutions drastiques

CONSEIL GENERAL

des prestations, soutien aux soins dentaires. Notre commune était l'une des seules, si ce n'est la seule qui subventionnait plus que ce que la loi cantonale demande, les soins dentaires. On peut trouver que c'est bien en ayant contacté les personnes qui sont engagées dans la prophylaxie dentaire, qui sont très sensibles à ces questions qui touchent les familles, elles-mêmes nous disaient mais vous êtes fous, vous êtes les seuls à subventionner de manière aussi importante ces soins dentaires. Donc là, on ne peut pas parler de diminution drastique des prestations.

Quand on nous parle de suppression des bourses; Suppression des bourses ou il n'y a bientôt plus une commune qui donne des bourses communales et où c'est toujours les mêmes qui en profitent ! Vous avez un effet de seuil où si vous êtes en-dessous de la barre, vous avez des rabais sur les assurances maladie, des bourses cantonales, d'autres avantages cantonaux et fédéraux et nous on rajouterait encore une couche pour être sûrs que vous ayez plus d'avantages que ceux qui ont la malchance d'être juste au-dessus de la barre et qui paient tout en plein et ne bénéficient pas de soutien. Et je crois que le plus joli, c'est les cartes CFF. Comme si la proposition qui vous est faite, d'investir l'argent que nous mettons aujourd'hui dans des cartes CFF qui sont mises à disposition de la population dans d'autres mesures de promotion de la mobilité douce ou dans de vraies mesures de la promotion de la mobilité douce, c'est être une diminution drastique des prestations ! Je crois que là, c'est pas sérieux. Les économies ont déjà été faites, la commission de gestion l'a relevé, donc nous n'allons pas vers de nouvelles économies qui pourraient toucher les familles et les ménages individuels.

Je continue avec l'Alliance de gauche, quand on nous parle aussi d'investissements qui sont pas maîtrisés pour l'avenir. On nous fait une grande liste une litanie de ce qui pourrait arriver. Vous avez raison Madame Cretton. Nous ne savons pas tout ce qui va arriver demain et puis probablement que cette liste on devrait l'allonger encore beaucoup plus, parce qu'il y aura plein d'impondérables, il y aura beaucoup de choses qui vont se passer mais si on prend par exemple Clos-Novex - Pré Raye, et bien c'est une rue que nous voulons refaire mais évidemment que si nous n'avons pas les moyens, ça n'est pas une priorité essentielle de la commune. Donc ça peut s'échelonner dans le temps. Tout comme vous avez cité la halte Perraires CFF, cette halte viendra dans plusieurs années. Donc dans deux ans on s'attend à ce que ça vienne dans deux ou trois ans, pour l'instant c'est simplement un croisement entre deux trains et là, les CFF paient la facture.

Donc nous avons peut-être des aménagements autour, mais qui restent des aménagements qui sont modérés, tout comme dans le déplacement de la voie AOMC, aujourd'hui nous n'avons pas c'est vrai une image précise des coûts annexes à ce déplacement mais je rappelle que ça prendra cinq ou six ans pour déplacer quand même cette voie AOMC. Donc ça nous laisse aussi le temps d'avoir une idée plus précise des chiffres de manière à décider si oui ou non une augmentation d'impôts est nécessaire ou d'autres économies telles que vous le proposez. Les anciennes cuves du Noiret, alors ça, on pourrait citer mais alors vraiment tous les projets de la commune, aujourd'hui au vu du départ de la raffinerie malheureusement nous avons besoin de beaucoup moins d'eau, donc ces cuves probablement que peut-être, peut-être que nos enfants ou nos petits enfants les referont s'ils en ont besoin et puis s'ils n'en ont pas besoin, elles posent absolument aucun problème.

Donc on ne peut pas lister, je ne veux pas tout reprendre. On ne peut pas lister tous les projets qui pourraient intervenir, sans fixer des priorités. Et c'est ça que j'aimerais relever sur votre liste, c'est qu'il y a des priorités qui sont faites, d'ailleurs vous voyez, on ne vous met pas chaque année, il y a beaucoup de projets et vous qui siégez dans la commission de gestion vous le savez ! Il y a beaucoup de projets dont on discute année après année et puis on dit et bien voilà, ce projet-là on le retient pour l'année prochaine, celui-ci on le repousse de deux ans parce que finalement il n'est pas prioritaire, de manière à échelonner aussi ces investissements et à faire ce qui est absolument nécessaire. Et puis bon de dire qu'on perd du temps avec l'introduction des impôts ça n'est pas du tout comparable aux taxes. Je rappelle que les taxes

CONSEIL GENERAL

sont liées à des services qui doivent être légalement autofinancés, donc en fait, l'argent qui rentre doit être équivalent à l'argent qui sort et je ne rappellerai pas pour quelle raison nous avons pris du retard sur la taxe sur les déchets, pour ne pas être impoli avec vous.

Concernant le PLR. Quand j'entends Côme Vuille parler de situation alarmante et de prendre nos responsabilités. Alors pardon, pardon. Si prendre nos responsabilités c'est déposer 92 amendements dont la plupart sont les mêmes ! Alors là il faut vraiment m'expliquer. Quand on dit, c'est possible de faire des économies, on n'a pas besoin d'augmenter les impôts, et vous dites vous-même, les économies ces Fr. 500'000.-- mais en parallèle vous nous dites qu'il faudrait augmenter de 1,5 millions le budget. Donc là, il y a déjà une incohérence sur le départ de vos propos. Et quand vous nous parlez d'amendements ciblés et que le groupe PLR dépose 92 amendements, je pense que on n'a pas la même vision de ce qui est un amendement ciblé. Et de demander simplement des coupes linéaires, ça n'est pas assumer sa responsabilité, je le répète. Nous avons eu l'occasion d'en débattre déjà l'année dernière. Je crois que c'est très important. J'aimerais corriger un élément faux, que le PLR véhicule déjà depuis plusieurs semaines. Il n'y a pas d'augmentation automatique pour le personnel communal. C'est pas parce qu'on répète quelque chose de faux que ça devient vrai. Il n'y a pas d'augmentation automatique pour le personnel communal, le personnel communal bénéficie d'une augmentation à la prestation. Les gens qui ont bien travaillé peuvent bénéficier d'une augmentation, ceux qui ont moins bien travaillé ne bénéficient pas d'augmentation ou d'une augmentation moindre. Cette augmentation peut être entre 0 et 3 % et c'est le Conseil Municipal qui propose au Conseil Général, l'enveloppe globale qui serait à disposition du Conseil Municipal pour rémunérer les augmentations de salaire.

Donc il n'y a pas d'augmentation automatique, ça c'est très important, on ne joue pas sur les mots ici. Cette année, pour cette année le personnel communal n'a pas touché d'augmentation parce que le Conseil Municipal vous avait proposé de ne pas octroyer d'enveloppe pour le personnel communal, l'augmentation 2016 et vous aviez accepté cette proposition. Je pense que le personnel communal a fait des efforts, que le personnel communal malgré l'augmentation de la population et c'est toujours intéressant quand vous dites on prend les comptes 2015, puis on ajoute encore 1 %. Mais est-ce que vous savez de combien à augmenter la population dans notre commune depuis 2015 ? 4 % annuel. Je vous laisse faire le compte, ça représente pas une augmentation identique des biens et services, des charges pour la collectivité mais ça représente quand même une augmentation importante des charges de la collectivité, du travail des employés communaux. Donc je pense qu'une reconnaissance peut être assurée pour les employés communaux qui contrairement à ce que vous ne cessez de laisser croire, ne sont pas des nantis et des privilégiés. Je prends un exemple, nous avons refait cette année le statut, les statuts du personnel communal en augmentant le temps de travail d'une heure, sans compensation financière. Je vous laisse trouver une autre entreprise qui a pu faire ça, sans qu'on ait des gens dans la rue. Donc j'attends volontiers qu'on nous montre aussi dans quel sens la municipalité aurait exagéré avec le personnel communal. Donc moi je pense que là, la manière de faire malheureusement du PLR, je comprends bien qu'on ait un peu revanchard parce que la proposition ait pas été retenue par le Conseil Général, du côté du Conseil Municipal on considère quand même que ce n'est pas une manière professionnelle, ni responsable de travailler. Vous savez très bien, il y a une année et je terminerai là-dessus. Vous n'aviez pas voulu assumer votre responsabilité en disant : finalement on décide moins 2 % et moins 8 %. Puis le Conseil Municipal se débrouille pour faire ces économies. Et je vous avais listé, si vous vous rappelez, je vous avais listé les postes sur lesquels nous allons faire des économies parce que 75 % des postes sont liés. On n'a pas le choix de couper sur les 25 % qui restent, donc je vous rappelle, c'est pas 2 % sur une nature, c'est beaucoup plus sur les charges qui ne sont pas liées. Et ça, c'est une réalité et vous m'aviez dit que je faisais du chantage que la municipalité faisait du chantage, c'est simplement la réalité des choses. Sur les dépenses liées, vous vous proposez de couper dans les repas à la crèche, alors vous me dites oui, on ne va

CONSEIL GENERAL

pas ne pas donner à manger aux enfants à la crèche. Mais simplement d'avoir déposé un amendement qui dit "nous devons diminuer les charges sur les repas à la crèche" c'est simplement pas possible. On peut augmenter les recettes, mais de diminuer les charges sur des appels d'offres qui sont faits, c'est simplement pas possible ou en tout cas pas dans les mesures que vous demandez. C'est exactement identique dans beaucoup d'autres postes et je crois que là, la responsabilité de votre Conseil si j'ai bien compris le message du plénum l'année dernière, c'était que les amendements soient ciblés sur les postes qui peuvent être amendés et pour lesquels il y a une vraie marge de manœuvre du législatif et de l'exécutif. Donc moi je vous remercie d'ores et déjà de faire preuve de raison et de responsabilité sur ces différents amendements. Je pense que la plupart, vous avez raison, devrait pouvoir être traitée ensemble et rapidement parce que ils n'ont pas d'objet ! Chaque demande d'économie sur une dépense liée ne fait aucun sens.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur le Président de la municipalité pour votre message. Certaines personnes ou certains groupes ont été interpellés, vous aurez l'occasion de vous déterminer quand nous aborderons les amendements précis ou bien lorsqu'il y aura la discussion qui sera ouverte. Je passe la parole au rapporteur de la commission de gestion, s'il veut nous dire un message. Ce n'est pas le cas. Nous allons donc passer à la discussion de détail, et j'ouvre la discussion. Monsieur Vuille !

Intervention de Vuille Côme: Côme Vuille pour le PLR je crois que notre Règlement permet de répondre directement si on a été interpellé donc je pense qu'il faut rester dans le même point qui a été utilisé. Simplement pour répondre rapidement à Monsieur Buttet, je crois qu'on est d'accord sur les 92 amendements. Nous aussi on ne voulait pas les ... heu vous pensez que ça nous a fait plaisir de les déposer ? C'est la procédure qui veut ça, c'est ce qu'on nous a dit l'année passée et nous sommes d'accord que si la proposition viendrait de ce plénum de les voter les deux, puisqu'il y a deux questions, comme je l'ai dit, qui traitent 89 de ces 92 amendements. Simplement nous, on n'avait pas le choix donc on a respecté les directives, on a respecté les rubriques à moins de Fr. 30'000.-- ma foi les rubriques liées ou non liées, c'est peut-être un outil qui se développera à la prochaine législature, comme ça se fait à Sion ou à Sierre d'avoir sur le budget une couleur pour nous dire est-ce que c'est lié, est-ce que c'est partiellement lié, est-ce que ce n'est pas lié du tout mais en regardant finalement les "biens, services et marchandises", la plupart du temps ce n'est pas lié et puis sur les augmentations, pardon les augmentations qui sont accordées au personnel, c'est forcément pas lié. ça, c'est une évidence puisque vous décidez comment vous les accordez, vous l'avez dit vous-même. Donc je pense qu'on a le droit de discuter, le seul problème dans ce que j'entends, dans ce que vous dites ça veut dire qu'on ne peut pas économiser. Ça sert à rien de faire des propositions en fait, parce que si on propose quelque chose de toute façon on ne peut pas toucher, ça ça va pas ça c'est pas lié, et j'aimerais rappeler quand même ce que j'ai dit. On n'est pas en train de diminuer des prestations. Je veux bien qu'il y ait heu ... prenons l'exemple que vous avez pris sur les enfants à la crèche, est-ce qu'il y a plus d'enfants à la crèche en 2015 qu'en 2017 ? S'il y a heu... l'augmentation de la population c'est une chose, maintenant si la structure elle était déjà pleine en 2015, pour 2017 faudra m'expliquer comment en demandant encore 1 % de supplément par rapport à ce qu'il y a en 2015, on diminuerait dans les repas des enfants à la crèche. ça, je n'arrive pas à comprendre. Sur les enveloppes que vous avez dit par rapport au personnel, je voudrais quand même revenir là-dessus. Mais alors, il faudrait nous expliquer comment était fixé le budget ? Parce que si vous décidez par la suite à qui vous, à qui vous accordez vos, plus ou moins selon l'enveloppe que vous avez, c'est quand même que vous avez une marge de manœuvre là-dedans ! Et puis justement ça doit ouvrir la discussion comme vous l'avez dit, l'année passée vous n'avez pas accordé, cette année vous accordez. C'est quand même un choix politique, on ne peut pas dire qu'on ne peut pas discuter de ça et encore une chose c'est pas diminuer une prestation

CONSEIL GENERAL

existante ! Mais je suis complètement d'accord avec vous, il faut peut-être augmenter ceux qui n'ont pas eu des augmentations récemment, et puis comme ça, tout le monde s'y retrouvera. Il ne faut pas non plus monter le PLR contre les employés communaux. Je crois qu'il faut être clair aussi, vous avez utilisé des propos qui certainement dépassaient votre pensée parce que je ne les ai pas exprimés et je ne crois pas avoir dit quelque part que le personnel communal était nanti, on essaie de nous monter contre tout le personnel communal, on n'est pas en train de les attaquer, il ne faut pas faire de mauvais procès, on dit simplement qu'il y a une augmentation qui est possible, simplement il faut être un peu plus mesuré comme on l'accorde, et puis voilà nous on est d'accord avec une augmentation mais une augmentation mesurée. Sur le compte 31, chaque année c'est toujours la même chose. Chaque année vous prévoyez au budget un montant bien plus élevé que ce qui se retrouve dans les comptes et ça, il faut faire l'analyse. On ne peut pas le faire sur le document simplement qui est présenté là, simplement il faut reprendre tous les comptes des autres années par rapport au budget quand ils ont été acceptés, on sait que c'est un compte qui est utilisé entre guillemet, mais on comprend avec prudence et puis c'est sur ce compte là qu'il y a une grande marge pour ensuite présenter des comptes qui sont positifs. Alors vous me direz c'est peut-être simplement un amendement cosmétique mais je ne crois pas, je crois que si on fait justement ces propositions, si vous avez déjà une marge de manoeuvre qui est limitée et bien la question sera encore plus grande, quand vous devrez faire des dépenses sur les comptes 31, par rapport au potentiel que vous avez et encore une fois ce n'est pas des économies au sens strict. C'est simplement faire un petit peu, faire un peu.. heu pardon... comment dire, de faire avec le même compte qu'en 2015 avec encore une augmentation, donc simplement mesurer un peu l'augmentation des charges et puis la maîtriser un peu plus. Donc c'est pas des attaques, c'est pas des choses impossibles à faire et puis encore une fois, nous voulions des amendements sur des rubriques par nature. Donc justement ne pas entrer dans l'opérationnel ! On peut prendre chaque rubrique, ben c'est sûr que si nous avions laissé des rubriques de côté, on nous aurait dit pourquoi pas ! Là on a pris toutes les rubriques qui nous paraissaient pertinentes maintenant voilà, s'il y en a qui sont impossibles, liées, ben on prendra acte de l'explication, mais en attendant nous on est d'avis qu'il faut voter une fois sur ces, sur tous ces amendements. Et puis voilà, il y a un potentiel d'économies de Fr. 500'000.-- à la municipalité de savoir, qu'est-ce qui est, dans les priorités comme vous l'avez dit pour les investissements, faites aussi des priorités dans le fonctionnement.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Juste encore une information, je veux juste vous dire une information pour le plénum. À partir de l'année prochaine le Conseil Municipal fournira un document justement avec des couleurs pour les dépenses liées, partiellement liées et puis ça. Cette année on n'a pas réussi à le faire à temps mais à partir de l'année prochaine pour le plénum, ce cahier sera prêt. Je passe maintenant la parole au Président de la municipalité.

Intervention de Buttet Yannick: Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, effectivement l'année prochaine on fera ça. Bon, on peut imaginer que certaines dépenses soient liées et que les groupes puissent s'en rendre compte ! Je m'imagine bien qu'il y a certaines dépenses que vous-mêmes savez liées, on nous parle par exemple de conventions avec les paroisses, des conventions qui sont signées à long terme, on fait des propositions d'économies c'est dans ce sens-là! Où je trouve que le travail n'a pas été suffisamment professionnel. La municipalité a l'impression que c'est revanchard dans le sens où le PLR s'est dit : on n'a pas voulu nous écouter, on n'a pas voulu faire comme on a voulu, donc du coup on prend comme vous l'avez dit toutes les rubriques, on met moins 2 %, on met moins 8 % puis ils se débrouilleront avec ça, comme ça on aura bien embêté le plénum et le Conseil Municipal. Juste quand même, sur le personnel, deux choses : De laisser penser qu'on met des budgets plus élevés pour montrer des comptes positifs. Depuis que cette municipalité est en fonction, on s'est à chaque fois approchés d'avantage des

CONSEIL GENERAL

résultats des comptes, en tout cas on a essayé, de budgéter au plus proche de la réalité. En demandant même des offres au préalable, en étant vraiment très proche de la réalité et de pas artificiellement gonfler les budgets pour avoir après des comptes qui soient extraordinaires avant. C'est pas notre politique, ça je pense que l'ensemble des municipaux peuvent le, peuvent le dire. Et juste sur le personnel. On ne peut pas dire que finalement, non on n'en veut pas au personnel, mais on doit quand même faire des économies sur le personnel. Parce que avant, jadis il y avait une augmentation automatique, il y a cinq ou six ans. Il y avait une augmentation automatique comme il y a dans un grand nombre d'administrations publiques. Et on a dit au personnel, non maintenant on va vous donner une augmentation au mérite, ce qui nous paraissait plus correct, mais avec quand même un certain potentiel d'augmentation annuelle. Et ce potentiel-là, si chaque année on dit vous aurez entre 0 et 0,5 % je pense que ce n'est pas un facteur de motivation pour le personnel à moins que le travail n'ait pas été à la hauteur, donc de dire que finalement vous avez qu'à économiser, c'est vrai ça c'est pas du tout une dépense liée et je ne l'ai jamais dit. Je pense que c'est une reconnaissance que nous devons au personnel communal. Et si vous pensez que cette reconnaissance est surfaite, c'est ce que j'entends, bien à ce moment-là, on propose des amendements.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Madame Cretton je vous passe la parole.

Intervention de Cretton Nathalie: Oui, Madame Cretton, je voulais juste revenir sur les remarques de Monsieur Yannick Buttet, juste pour dire que la marge d'autofinancement elle n'a pas été inventée comme ça à 4,5 millions. On s'est aussi basés sur le canton qui dit qu'il faut 15 % des recettes. Donc si on fait le calcul, le 15 % des recettes on arrive à une marge d'autofinancement de 4,4 millions. Donc ce n'est pas un montant qui est sorti comme ça du chapeau. Et puis autrement concernant la réfection de la route de Clos-Novex - Pré Raye, je pensais sincèrement que d'ici une année, deux ans, trois ans on allait pouvoir la mettre en route. Parce que si on fait une étude maintenant à Fr. 200'000.-- je pense quand même que.. c'est quand même assez imminent, ça ne va pas être dans dix ans qu'on va le faire. Ainsi que, aussi heu... le concept de la halte CFF, c'était juste des questions, c'était pour savoir si effectivement ces investissements allaient se faire ou pas. Et puis si ils vont se faire, et bien effectivement, ils ne sont pas encore mis dans le plan quadriennal. Donc c'est quand même des choses qu'on peut quand même se mettre derrière la tête, que peut-être les 3 millions qui étaient prévus en 2020, c'est peut-être un peu sous-estimés. Voilà, merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Monsieur le Président de la municipalité je vous passe la parole.

Intervention de Buttet Yannick: Oui, Monsieur le Président, Madame la Conseillère générale, vous avez raison et on l'a dit aussi. Ces 3 millions, 3,2 millions, ils restent insuffisants. Et on doit atteindre cet objectif de 4,5 millions. La question, c'est à quel moment on va piocher dans le porte-monnaie du citoyen. Et comme on va déjà chercher dans le porte-monnaie du citoyen, on est déjà allé, on va y retourner, pour l'eau potable, pour les eaux usées, parce qu'après vous nous parlez, j'entends dans votre groupe et j'y suis aussi sensible, la qualité de vie, de la classe moyenne, des gens qui ont moins de moyens, ben finalement on leur prend déjà, des moyens supplémentaires, pour l'eau, pour les égouts, pour les déchets, on a augmenté différentes taxes, et puis maintenant on leur dit : wouhai mais finalement, on va ajouter aussi un petit peu d'impôts. Alors j'entendais Monsieur Schmid dire : wouhai mais c'est que Fr. 120.- à Fr 150.- - ! C'est vrai, mais pour des gens de la classe moyenne ou des gens qui ont peu de moyens, ben c'est toujours de l'argent qui est important. Et si on ajoute à chaque fois Fr. 100.-- ici, Fr. 100.-- là, après c'est vrai que ça pose problème.

CONSEIL GENERAL

Concernant les projets. Ce que j'ai voulu dire en reprenant votre liste, parce que vous dites que c'était des questions. Moi j'ai compris que c'était plutôt des remarques en disant : On n'a même pas intégré au plan quadriennal, donc on ne sait pas du tout où on va, j'ai entendu "il n'y avait pas de pilote dans l'avion" ce qui venait de votre groupe, donc je ne peux pas considérer simplement que c'était des questions ! Effectivement que la route Clos-Novex on va probablement pas la refaire dans dix ans, mais d'abord c'est vous qui allez décider quand on la fera. Parce que c'est un budget qui sera voté au Conseil Général et puis surtout on ne va pas refaire une route à neuf, quand des immeubles sont en train d'être bâtis ! ça fait aucun sens ! Ce qu'on dit nous, c'est qu'on nous a toujours reproché d'être en retard dans notre commune. En général, en politique, on reproche aux élus d'être en retard. Nous on vous dit : On dessine tout le projet on chiffre tout le projet, on planifie la réalisation de manière à pouvoir, dès que le dernier immeuble est bâti, réaliser cette réfection de route. Avec la halte des Perraires, les montants ne seront pas du tout similaires, là c'est simplement un projet ferroviaire, dans un premier temps. Et puis dans un deuxième temps, on espère nous dans deux ans mais peut-être ce sera dans trois ou quatre ans, on pourrait réaliser une halte avec un accès, mais des aménagements qui restent simples. Donc on ne parle pas non plus, c'est vrai que c'est chaque fois des investissements supplémentaires mais ça nous laisse le temps d'envisager ces investissements d'une fois qu'on aura des chiffres précis. Parce que dans le plan quadriennal aussi, vous savez, vous prenez toujours le plan quadriennal en disant : vous vous rendez compte, on a une marge d'autofinancement seulement de 3 millions en 2020, ça reste des estimations pour la plupart. Oui, mais ça reste des estimations même dans les investissements, dans les plans quadriennaux et des estimations, comme l'a relevé Monsieur Vuille, qui restent prudents. C'est la raison pour laquelle aussi on ne met pas des recettes trop importantes ou des dépenses sous-estimées dans notre plan quadriennal. Et c'est aussi la raison pour laquelle on est toujours plus serein du côté du Conseil Municipal que du Général.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur le Président de la municipalité. Dans le cadre de la discussion qui a été ouverte, avez-vous des questions ou des observations par rapport au message du Conseil Municipal page 3 à 11 ? Ce n'est pas le cas. Sur l'aperçu des principaux éléments du budget annuel 2017 page 13 à 21 ? Sur le plan financier quadriennal 2017 et suivant, pages 121 et 122 ?

Alors nous allons aborder les amendements. Nous allons nous prononcer sur chaque amendement un après l'autre. D'ailleurs, je mets en exergue que la commission de gestion en a fait de même puisqu'elle s'est déterminée sur chaque amendement individuellement et non pas d'une manière globale, ce qu'elle aurait fait si cela était techniquement et juridiquement possible. Aussi nous allons suivre le processus suivant. 1) présentation par le déposant, prise de position de la municipalité, prise de position de la commission de gestion, discussion, vote sur l'amendement

Monsieur Turin.

Intervention de Turin Alexis: Oui, Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. J'aimerais ici dans cette salle si c'est possible ce soir, avant de dire ce que fait la Cogest, ce que pense la Cogest, peut-être poser la question puis volontiers moi je vous réponds. ça m'énerve un petit peu depuis le début de la soirée que tout le monde parle au nom de la Cogest. Vous avez eu un rapport, s'il y a des choses qui sont pas claires vous le demandez ce qui est dedans ! Mais s'il vous plaît, arrêtez de dire que la Cogest a fait si, la Cogest a fait ça, en analyse juridique et autres.

À moins que vous ayez des renseignements, vous savez comment on travaille à l'intérieur de la Cogest alors je ne sais pas mais ça commence un petit peu à m'échauffer cette façon de voir les choses. Je crois que chacun doit rester à sa place dans ce débat, si vous avez besoin d'avoir des renseignements sur la

CONSEIL GENERAL

Cogest, on a un rapporteur qui est là, et si il faut compléter quelque chose, avec Eric Lattion, je compléterai. Mais merci de ne pas nous mettre sur le dos tout et n'importe quoi. Et je m'exprimerai tout à la fin, merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur le Président de la commission de gestion. Pour plus de lisibilité et afin de mieux cerner l'avalanche d'amendements qui nous tombent dessus pour ce budget 2017, nous allons tenir compte de la structure du budget et de l'ordre de présentation des rubriques. Ceci revient à dire que nous allons examiner chaque amendement en fonction de la numérotation des rubriques. A titre d'exemple si un amendement porte sur la rubrique 001, il sera traité avant l'amendement portant sur la rubrique 002.

Je relève à titre personnel que la commission de gestion n'a pas trié les amendements qui ont trait à des dépenses liées et de le déclarer irrecevable. Je ne sais pas pour quelles raisons. J'ai donc contacté la commune qui par son comptable m'a fourni une liste des amendements qui portent sur des dépenses liées. Ces amendements ne seront pas traités pour cause d'irrecevabilité.

Par contre la municipalité nous indiquera les raisons qui font que nous sommes en présence d'une dépense liée. J'ai pu lire dans la presse que le Conseil Général allait peut-être proposer de voter sur les questions de principe ayant trait aux charges du personnel et aux biens services et marchandises. Ceci est impossible. D'une part, un refus ou une acceptation globale ne tiendrait pas compte du fait que les rubriques portent sur des objets différents que le plénum ne pourrait pas accepter ou refuser quelques amendements uniquement et que les dépenses liées ne peuvent pas être soumises au vote du plénum.

En outre, je relève que cette manière de procéder par un vote de principe irait à l'encontre de ce que le plénum a décidé lors du dernier budget et aboutirait, je n'en doute point, au dépôt d'un recours. Ce qui n'est pas envisageable, tant pour le Conseil Général que pour le Conseil Municipal et par voie de conséquence la population de Collombey-Muraz.

Ceci étant précisé je prie les personnes qui ont déposé un amendement d'être très attentives et de s'annoncer dès que j'annonce un numéro d'amendement. Si je devais oublier un amendement par inadvertance je remercie son auteur de me le faire remarquer sans délai.

Avez-vous des questions ou des remarques ? Madame Knubel !

Intervention de Knubel Natercia: Natercia Knubel, cheffe du groupe PDC. Je veux juste faire un petit commentaire concernant le nombre incalculable d'amendements que nous avons reçus pour ce soir. Donc le groupe PDC est non pas surpris mais déçu, voire outré, du procédé utilisé par le groupe PLR qui clairement n'assume pas le rôle pour lequel il a été élu. Il y a un an ce plénum a refusé de voter les rubriques par nature 30 et 31 en bloc, le ROC étant clair quant au vote rubrique par rubrique qui, je vous le rappelle, correspond au dernier degré de précisions présentés dans le budget. Cette année le groupe PLR revient avec la même proposition en déposant 92 amendements dont la plupart ne sont ni construits, ni ciblés, dont une bonne partie sont irrecevables cas concernant des rubriques liées, dont une autre partie sont incomplets voir faux au niveau des montants car partiellement liés et dont au moins un est justifié par des rumeurs et des "on dit". Le groupe PLR exige des économies mais ne propose que peu de pistes concrètes pour améliorer la situation des finances communales. Ceux qui parlent de cours d'école pour définir ce plénum doivent bien rire puisqu'on peut résumer la situation par "tu ne m'as pas partagé ton goûter l'année dernière, cette année c'est moi qui partage pas"!

Bref cette manière de faire est un affront fait à la population qui nous a élus, à la majorité de ce Conseil Général et à la Cogest qui elle, estime que les charges sont déjà bien maîtrisées. Le groupe PDC combattrà chacun de ces amendements.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Madame Knubel. Autres prises de position ? Monsieur Sallin !

Intervention de Sallin Didier: Didier Sallin, en mon nom personnel, en tant qu'aussi membre de la commission de gestion. Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous allons nous apprêter à voter sur les 89 amendements concernant les rubriques 30 et 31, déposés démocratiquement par le PLR. Tous ces amendements ont été démocratiquement refusés au sein de la commission de gestion soit par 7 voix contre 1, soit par 6 voix contre 2.

Je ne reviendrai pas sur les raisons qui poussent le PLR à abuser du recours aux amendements pour modifier le budget 2017. Par contre je reprendrai les arguments que j'ai déjà évoqués en commission et déjà utilisés aussi en plénière. Si l'objectif de réduction de charges poursuivi par le groupe PLR est compréhensible, la manière d'y parvenir est à mon sens, totalement inadaptée. En effet, une réflexion proactive avec le Conseil Municipal au moins durant les 6 premiers mois de l'année permettrait à la commune de produire un budget tenant compte des avis à la fois de l'exécutif et du législatif. A mon sens, ce n'est pas en tentant de faire passer en force tous ces amendements que la question complexe des salaires et des biens et services peut être efficacement réglée. Le rapport de la Cogest fait état de la maîtrise des charges. Une telle liste d'amendements me laisse à penser que certains membres de la Cogest ne se sont pas suffisamment battus pour en démontrer le contraire. Le simple fait d'accepter la manière de procéder du PLR aura une conséquence, à mon avis, majeur. Il ne sera d'aucune utilité que la Cogest travaille sur le budget puisqu'au final, chaque parti pourra tenter de faire passer en force ses propres modifications sans analyse ou discussion commune préalable.

Je le rappelle, je ne suis pas contre l'objectif soutenu par le PLR mais la manière d'y parvenir est inadaptée. Qu'une sous-commission de la Cogest analyse dès 2017 la pyramide des salaires et les budgets à venir en collaboration avec le Conseil Municipal je n'y vois aucune objection. Qu'une sous-commission de la Cogest analyse en détails les biens et services, en collaboration avec le Conseil Municipal, je ne vois encore une fois aucune objection. C'est à mon sens de cette manière que des pistes concrètes peuvent être trouvées et que la Cogest peut influencer efficacement le Conseil Municipal.

Sans cela, il suffirait à chaque budget d'amender en fait toutes les rubriques de plus de Fr. 30'000.-- pour forcer le Conseil Général à se prononcer sur tous les montants. C'est une aberration et j'espère que vous le comprenez. Pour terminer mon argumentaire, je rappelle qu'en commission ces amendements ont été tous balayés. Seuls ceux concernant les nettoyages pourraient logiquement faire l'objet d'une votation au plénum car voter à 2 contre 6.

En conclusion, je me tourne vers le PLR et vers tous mes collègues de la Cogest à savoir le Président de la Cogest, le Président du PLR ainsi que les signataire de tous ces amendements et je leur demande démocratiquement de prendre le temps maintenant de reconsidérer leur position. J'espère que le bon sens primera et que les amendements inutiles seront retirés.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur Sallin. Autres prises de parole ? Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton de l'ADG. Tout laissait à craindre que nous ne nous retrouvions dans cette situation quelque peu absurde effectivement, ceci découle de la décision prise par le Conseil Général à savoir de refuser le regroupement de plusieurs rubriques. Il est clair qu'en appliquant l'article 3, alinéa 4 du ROC, on prenait le risque que des partis politiques appliquent à la lettre cet article, qu'on soit donc aujourd'hui confrontés à devoir analyser bon nombre d'amendements. Un peu de bon

CONSEIL GENERAL

sens aurait certainement permis d'éviter cette situation déraisonnable, ainsi en vertu de l'article 3 alinéa 4, nous sommes obligés de passer en revue les 101 amendement et de voter ceux qui sont recevables.

Donc je vous souhaite courage à tous et je suis par contre contente que personne n'ait utilisé l'article 27 de notre Règlement qui peut aussi stipuler comme quoi on pourrait demander tous les votes à bulletin secret. Ça c'était pour détendre l'atmosphère.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Madame Cretton, je passe la parole au Président de la commission de gestion.

Intervention de Turin Alexis: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Municipal, chers collègues. ça me fait plaisir toute cette soirée, la discussion, parce que vous pensez bien que nous, à la Cogest on a eu exactement toutes les mêmes questions que vous posez ce soir ! Et on est aussi confrontés, à la même chose que vous, à un budget. On doit dire qu'est-ce que l'on pense de ce budget et puis ensuite on a les amendements, on doit dire ce qu'on pense de ces amendements.

Alors s'agissant des dépenses liées. Sachez que dans les réflexions de la Cogest c'est typiquement une proposition qu'on avait faite de dire : et bien pour une autre année il faudrait marquer les dépenses liées d'une autre couleur. Finalement on voit qu'on n'avait pas si tort de le penser puisqu'on voit ce soir avec ces amendements, ben ça nous rendrait service. Mais il faut accepter qu'on avance, qu'on évolue, qu'on n'a pas la science infuse, qu'on essaie de faire au mieux et bien voilà la Cogest avait travaillé dans ce sens-là. Et ensuite au niveau de la manière, est-ce qu'elle est adaptée ou pas ? Ben la Cogest nous, on est là pour se plier aux décisions du Conseil Général. On n'est pas au-dessus du Conseil Général, donc si on nous propose un mode de fonctionnement, on le suit. Une des ... encore une fois des interrogations principales de la Cogest depuis le début de cette législature c'était : quelle marge d'autofinancement ? Nous on a toujours prôné les 4,5 millions, avec aussi l'appui du Conseil Municipal et puis ensuite de dire comment est-ce qu'on travaille sur un budget ? Est-ce qu'on rentre dans l'opérationnel ou pas ? Est-ce qu'on amende telle ou telle rubrique ou est-ce qu'on fait des propositions globales ? La position de la Cogest était plutôt de faire des propositions globales.

Alors maintenant, comment faire ce soir ? Parce que quand nous on s'est vus pour traiter ces amendements à la Cogest, on avait prévu un souper juste après notre dernière séance donc on commençait à s'inquiéter, si on allait plutôt faire un déjeuner plutôt qu'un souper, le lendemain matin. Mais non, on a quand même réussi à trouver une solution et comme l'a très bien relevé notre collègue Didier, que je remercie, Sallin pour son intervention. Vous avez vu que les votes c'est souvent la même chose. 7 contre 1 ou 6 contre 2. Donc finalement, comment j'ai fait en tant que Président de la commission de gestion ? au bout d'un moment, j'ai demandé si quelqu'un voulait changer son vote par rapport à l'amendement précédent et puis tant qu'on n'avait pas de modification ben on les a passés comme ça, les amendements. ça a été très vite puisque finalement on a pu souper à 9 heures le soir. Alors voilà, ce que je peux peut-être suggérer ce soir, c'est heu .. au Président du Conseil Général, c'est de, on peut prendre les uns après les autres les amendements puis s'il n'y a pas de modifications, c'est d'éviter de faire relever les scrutateurs, qu'ils ne soient encore pas d'accord dans le comptage des voix et puis qu'on perde encore un peu plus de temps, mais simplement de dire que s'il y a quelqu'un qui veut .. heu désolé les scrutateurs, et puis s'il y a quelqu'un qui veut modifier son vote par rapport à l'amendement précédent, et bien on demande un nouveau vote. Puis comme ça je pense que l'on va avancer très rapidement.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur le Président la commission de gestion. Autres prises de parole ? Monsieur Vuille !

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vuille Côme: Oui Côme Vuille pour le PLR. Puisque j'ai été interpellé, donc ce que je voulais dire aussi c'est sûr que si on s'oppose rien, on ne risque pas de discuter ce soir. Nous, nous ne sommes pas d'accord avec la situation financière actuelle donc nous voulons proposer des économies. Alors l'année passée c'était pas comme ça qu'il fallait faire, cette année on a fait comme on nous a dit mais de nouveau, c'est pas comme ça qu'il faut faire. On attendra vraiment qu'on nous explique comment on peut faire Fr. 500'000.-- d'économies comme nous le proposons, alors selon une méthode qui reste à découvrir puisqu'elle n'a pas encore été trouvée ce soir, mais je crois que la prochaine législature, je pense qu'elle doit empoigner ce sujet et puis je compte sur elle pour trouver une, solutionner ce problème parce qu'il faut quand même qu'on puisse discuter, que ça soit sur les rubriques ou par les rubriques, mais qu'on puisse discuter de la vraie question : Est-ce que le budget nous convient ? Est-ce que nous voulons faire des économies ? Et puis les problèmes aussi dans .. si nous avons fait une grande économie sur une rubrique, c'est là qu'on aurait vraiment touché les prestations. Puisqu'on aurait baissé, on serait descendu plus bas que les comptes 2015. Alors là c'est clair on aurait fait une grande économie puis on aurait péjoré alors dans la rubrique qui était concernée. Et ça c'est pas notre volonté comme on l'a dit, donc c'est pour ça qu'on ne l'a pas fait de cette manière. Mais je crois que le problème il n'est pas avec le Conseil Municipal, Monsieur Buttet il a très bien répondu. Je comprends tout à fait ses arguments même si je ne suis pas d'accord, je pense que simplement que c'est la procédure de ce plénum qui pose problème. Et le PLR ne retirera pas ses amendements parce que nous voulons justement faire une économie donc si on les retire, on doit refuser le budget. On aurait pu aussi refuser l'entrée en matière, refuser le budget, ça aurait été plus simple mais c'était moins constructif à nos yeux. Donc par contre nous sommes d'accord avec une procédure qui soit de valider simplement les votes et de les passer le plus rapidement possible et si ils doivent être modifiés comme l'a proposé le Président de la Cogest, je pense que ça peut être une bonne solution. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur Vuille. Autres prises de parole ? Ce n'est pas le cas. J'interromps la séance 5 minutes et je prie le Bureau de venir avec moi.

Nous reprenons la séance. Alors le processus qui a été défini, mais je le soumettrai quand même au plénum pour validation, c'est que les neuf premiers amendements, nous allons les passer les uns après les autres selon le processus habituel, comme ça avait été fait l'année passée.

Pour les rubriques 30 et 31, on ouvre une discussion sur le premier amendement. Il n'y aura pas besoin de le combattre par la suite, c'est-à-dire qu'on fait le premier amendement de la rubrique 30, on fera une prise de parole par le déposant, prise de position de la municipalité, prise de position de la Cogest si elle veut prendre position, discussion ouverture, clôture et à la fin le vote. Après nous passons directement à l'amendement suivant, donc le 17 ça peut venir le 18. Si personne ne lève la main, ça veut dire que le résultat qui a été fait pour le vote précédent est acquis. Il n'y a pas de changement. Est-ce que c'est clair ? C'est peut-être une manière de procéder pour aller plus vite, il faudra me laisser un petit peu plus de temps parce que je n'ai pas la numérotation par ordre chronologique des rubriques qui sont liées. Ça je devrai quand même regarder aussi ces rubriques qui sont liées. Y a-t-il des questions sur ce mode de faire ?

Alors je vais demander quand même au plénum d'entériner cette manière de faire, je prie les scrutateurs de se lever. Si vous acceptez ce procédé selon le processus qui vient d'être expliqué je vous prie de lever la main. Merci. Refus ? Abstentions ? A l'unanimité nous procéderons donc dans la manière dont ça été présenté.

Nous passons à l'amendement numéro 1). Je passe la parole au déposant.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vannay Damien : Damien Vannay, chef de groupe UDC. Le groupe UDC garde sa ligne en proposant de suspendre temporairement des aides non-obligatoires plutôt qu'augmenter des impôts, afin d'améliorer notre situation financière. Nous nous réjouissons de déposer un amendement pour les réintroduire, le jour où nos finances nous le permettront.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Vannay. Je passe la parole maintenant à la municipalité si elle veut prendre position ?

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Monsieur le Conseiller général, la municipalité vous recommande de maintenir le budget tel que présenté pour rester cohérent avec la décision de votre Conseil. Vous vous rappelez que l'année dernière nous avons proposé de les suspendre, tel que le propose aujourd'hui le groupe UDC, de manière à maintenir la cohérence avec votre décision de l'année dernière, la municipalité les avait maintenues dans le budget 17.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur le Président de la municipalité. Est-ce que le rapporteur veut prendre la parole ? Je lui cède la parole !

Intervention de Lattion Eric: Eric Lattion pour la commission de gestion. La commission de gestion propose de refuser l'amendement.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. J'ouvre la discussion au public. Quelqu'un désire s'exprimer ? Madame Knubel !

Intervention de Knubel Natercia: Natercia Knubel pour le PDC je vais faire très vite. Pour notre groupe il est toujours aussi important de soutenir les budgets des familles, ces chèques sont à la fois une aide financière pour la rentrée scolaire mais aussi un soutien à nos sociétés locales puisqu'ils encouragent les jeunes à fréquenter les diverses activités proposées par celle-ci. Nous vous invitons donc à refuser cet amendement.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Madame Knubel. Autres prises de parole ? Monsieur Vuille !

Intervention de Vuille Côme: Oui Côme Vuille pour le PLR. Le groupe PLR partage le souci de l'UDC sur la situation financière de la commune. L'amendement proposé rentre dans le cadre des mesures d'économies que nous demandons. Mais toutefois, comme lors de la discussion de l'an passé, cette proposition va trop loin. Le groupe PLR est opposé à la politique du tout ou rien, il est possible de faire différemment avec moins de moyens. L'an passé, nous avons défendu une position à Fr. 50'000.-- permettant ainsi de faire des économies, tout en maintenant ce service à destination de ceux qui en ont le plus besoin. Elle avait malheureusement été écartée et lors du vote entre Fr. 0 et Fr. 120'000.-- la majorité du groupe s'était abstenue.

Nous sommes contre le principe de l'arrosoir, mais contrairement à nos amendements qui se portent sur des rubriques 31 et qui visent donc du matériel, ici on touche un service bienvenu pour certaines familles dans le besoin et également un encouragement à l'intégration sociale à travers les sociétés locales. Comme l'UDC, nous voulons cependant une économie sur ce Poste. Nous attendrons donc du Conseil Municipal

CONSEIL GENERAL

qu'il n'utilise pas la totalité de ce montant au budget et qu'il présente dès que possible sa politique pour cibler au mieux les familles qui en ont le plus besoin. Si aucun effort n'est fait d'ici le prochain budget, alors nous pourrions soutenir pleinement l'amendement proposé par l'UDC.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Oui Nathalie Cretton pour l'ADG. Alors je vais aussi être très brève. Enfin plus brève c'est à dire que nous refusons cet amendement car nous l'avions aussi proposé à Fr. 60'000.-- pour les personnes nécessiteuses, qui avait été refusé l'année passée et nous avons soutenu celui, l'amendement qui heu .. demandait de réinstaurer les Fr. 120'000.-- Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Madame Cretton. Autres prises de position ? Ce n'est pas le cas je clos la discussion. Je prie les scrutateurs de se lever. Si vous soutenez la proposition d'amendement je vous demande de lever la main ! Si vous suivez la proposition de la municipalité, je vous prie de lever la main. Abstentions ? Pour l'amendement : 7, proposition de la municipalité : 30, abstention : 3. Donc l'amendement est refusé. Amendement numéro 2.

Intervention de Vannay Damien: Vannay Damien, chef de groupe UDC, je passe la parole à Romain Gex-Fabry.

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry, pour le groupe UDC. Bonsoir tout le monde. Concernant les deux prochains amendements, je vais prendre la parole qu'une fois, ça nous fera également gagner du temps. Nous observons une charge supplémentaire respectivement de Fr. 65'500.-- concernant la crèche et de Fr. 13'000.-- concernant l'UAPE, due à l'intégration des salaires du personnel de remplacement et l'adaptation de la masse salariale aux heures d'ouverture estivale. Nous ne retrouvons cependant pas de recettes supplémentaires afin d'autofinancer la prestation pour l'ouverture estivale dans les comptes cités des deux amendements. Par cette constatation, nous ne connaissons pas le montant des salaires du personnel de remplacement mais reste qu'aucun revenu supplémentaire n'est donc inscrit au budget en comparaison du budget 2016. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci, prise de parole de la municipalité ?

Intervention de Turin Olivier: Voilà Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, donc Olivier Turin pour le Conseil Communal.

Alors que je vais commencer par le premier amendement. Donc, vous demandez d'augmenter de Fr. 65'500.-- le compte 541.434.01. Donc la charge supplémentaire de Fr. 65'500.-- au niveau du compte 541.301.00 n'est pas liée à l'ouverture estivale car il y n'a pas d'ouverture estivale supplémentaire à la crèche. Donc il n'y a pas d'ouverture supplémentaire, en été, à la crèche, ça concerne uniquement l'UAPE. Maintenant cette somme de Fr. 65'500.--, elle est décomposée de Fr. 20'050.-- qui correspond à l'augmentation de la masse salariale de 2 % en moyenne. Les Fr. 44'950.-- sont l'intégration des salaires des remplaçantes, qui sont employées durant l'année pour faire face aux maladies et accidents, absences pour formation, déménagements etc. Ce montant se base sur l'expérience des cinq dernières années. Jusqu'à maintenant, ce montant n'a pas été budgété, mais il entraîne chaque année un dépassement du budget. Peut-être comme illustration, vous dire qu'au compte 2015 nous avons une subvention

CONSEIL GENERAL

communale, au coût par place de 53,53 % qui est actuellement dans le budget 2017 de 53,58 % ce qui montre bien que c'est désormais budgété au plus proche de la réalité.

Voici la première réponse donc au premier postulat je me permets comme vous aviez déjà donc traité les deux postulats simultanément, de vous répondre également simultanément. Par rapport au deuxième postulat, donc la charge supplémentaire de Fr. 13'000.-- au niveau du compte 541.301.10 est décomposée comme suit : Fr. 5'200.-- d'augmentation de la masse salariale et Fr. 7'800.-- pour les mêmes raisons que citées auparavant, par rapport à l'intégration des salaires des remplaçantes. Pour le compte en question nous avons mis au budget 2017 Fr. 10'000.-- de plus pour les comptes 2015 pour les rentrées supplémentaires qui pourraient découler d'une ouverture estivale de l'UAPE. Mais comme c'était bien défini dès le départ, cette ouverture estivale est totalement autofinancée.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci. La commission, le rapporteur de la commission de gestion !

Intervention de Lattion Eric: Eric Lattion pour la commission de gestion, la commission de gestion propose de refuser les deux amendements.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci j'ouvre la discussion.

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour l'UDC de ce fait, nous retirons les deux amendements.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur Gex-Fabry, les amendements 2 et 3 sont retirés. Nous passons à l'amendement 4.

Intervention de Vannay Damien: Vannay Damien, chef de groupe UDC je passe la parole à Stéphane Angst.

Intervention de Angst Stéphane: Bonsoir à tous, Stéphane Angst pour l'UDC. Alors concernant cet amendement, nous on s'était rendu compte qu'au fait, au budget de l'année passée il y avait une somme de Fr. 283'000.-- qui était budgétée, et pour 2017 Fr. 330'000.-- donc on comprend bien que l'augmentation là, elle est due à l'ajout de la nouvelle aile des Perraires, qui va augmenter le temps de travail, enfin voilà, de l'entreprise de nettoyage. Après ben ça avait été discuté pendant l'année qu'une étude était en cours par le Conseil Municipal pour faire des économies, vu que les locaux étaient très propres, voilà bien entretenus, donc on s'est un peu étonnés que ça n'ait pas été intégré sur ce nouveau montant directement puis au fait, après notre estimation de Fr. 40'000.-- enfin l'économie de Fr. 40'000.- - était basée sur une estimation. Donc voilà pour l'explication de notre amendement.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, je passe la parole au représentant de la municipalité !

Intervention de Turin Olivier: Alors Olivier Turin pour la municipalité. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Au niveau du nettoyage, en tout cas de toutes les prestations qui sont externalisées, nous avons un contrat qui est signé, un contrat en cours. Effectivement, nous avons parlé déjà cette année de pouvoir revoir ces contrats, de pouvoir finalement moderniser un petit peu, de savoir un petit peu, faire en sorte que ces prestations correspondent au mieux à la réalité, effectivement, au niveau des écoles on peut se

CONSEIL GENERAL

rendre compte que le service est très bon, peut-être qu'on pourrait encore l'améliorer. Vous savez aussi en tant que membre de la commission scolaire, qu'on a en tout cas pu voir durant l'été que les prestations étaient excellentes et puis qu'on pouvait maintenant, prétendre à des prestations qui soient encore plus adéquates par rapport à nos besoins. Donc ce qui est décidé actuellement, c'est de revoir cette prestation avec, le prestataire de service actuel, Honegger pour ne pas le citer, et puis finalement essayer d'améliorer les choses encore et puis peut-être de passer moins souvent dans certaines classes, ou certains bureaux qui nécessitent moins de nettoyage. Donc ça, c'est en cours mais pour l'instant c'est encore un contrat signé, en début d'année nous allons revoir cet appel d'offres, y compris aussi l'appel d'offres sur les repas, c'est aussi un autre objectif du Conseil. On attend la future équipe pour renvoyer ces appels d'offres et puis on verra bien ce qui se passe.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Autres prises de parole ?

Intervention de Angst Stéphane: Stéphane Angst pour l'UDC, alors juste pour répondre. Donc ça va être intégré là-dedans d'éventuellement diminuer les temps de passage, si on se rend compte qu'une classe n'est peut-être pas, wouhai, pas forcément nécessaire d'être nettoyée ? ça va être dans la nouvelle offre.

Intervention de Turin Olivier: Oui, Olivier Turin pour la municipalité. Effectivement, oui oui, c'est l'objectif c'est justement de revoir, de réfléchir, parce qu'il y a certainement des prestations qui sont superflues en tout cas, peut-être trop optimales.

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, en complément peut-être aussi, donc l'idée c'est juste ! C'est pour les écoles de voir que peut-être pour les enfantines il faut continuer à nettoyer quotidiennement parce qu'ils sont souvent par terre ou, en tout cas dans des jeux qui nécessitent peut-être des salles plus propres. Pour d'autres, d'espacer les nettoyages. Mais notre volonté c'est de diminuer ce poste, non seulement dans les écoles mais aussi pour l'administration. Finalement, on constate que même au Bureau communal, on a des passages qui sont probablement trop réguliers, et que là on a un potentiel d'économie. Donc là, c'est un des objectifs du Conseil dans les économies qui peuvent encore être faites, c'est de diminuer ces postes qui concernent les nettoyages.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci, autres prises de parole dans l'assemblée ? Ce n'est pas le cas, je prie les scrutateurs de se lever.

Monsieur le rap.., je vous ai déjà passé la parole je crois ? Je vous passe la parole, le rapporteur de la commission de gestion !

Intervention de Lattion Eric : Eric Lattion pour la commission de gestion. La commission de gestion propose d'accepter l'amendement.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci de cette précision. Monsieur Vuille !

Intervention de Vuille Côte: Côte Vuille pour le PLR. En fait, nous avons déposé un amendement 52 qui est sur la même rubrique et qui heu, si on va sur l'amendement 52, donc je pense qu'ils doivent être traités

CONSEIL GENERAL

exactement en même temps, donc comme l'amendement 4 va plus loin que celui qu'on avait proposé, on retire l'amendement 52 au profit de l'amendement 4. Donc nous soutenons l'amendement 4.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Vous avez raison, merci Monsieur Vuille. Le 52 est retiré et vous soutenez l'amendement 4.

Autres prises de position ? Ce n'est pas le cas, les scrutateurs je vous prie de vous lever. Si vous soutenez la proposition d'amendement n°4 je vous demande de lever la main ! Levez la main s'il vous plaît ! Si vous suivez la proposition de la municipalité, je vous prie de lever la main ! Abstention ?

1 abstention, et 1 refus, l'amendement est accepté. Amendement n°5.

Intervention de Vannay Damien: Damien Vannay, chef de groupe UDC. La part financière communale à fond perdu, dédiée à l'Association, nous paraît élevée pour un nouveau projet qui ne nous a jamais été présenté. Nous étions, nous estimons que la mise à disposition des locaux et du matériel est déjà un soutien important pour une nouvelle association. Nous ne remettons donc pas en cause la part estimée, de gratuité des installations d'une valeur de Fr. 7'500.-- Au vu du groupe, du grand nombre des sociétés communales, nous nous inquiétons aussi de l'égalité de traitement vis-à-vis de ces dernières.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, présentation du numéro 6.

Intervention de Knubel Natercia: Natercia Knubel, cheffe de groupe PDC. Je ne vais pas vous relire l'amendement j'apporte juste de petites précisions. Il s'agit d'une manifestation privée dont le plan financier nous est inconnu, et qui ne nous garantit pas, vu l'ampleur du projet et le manque de clarté dans son organisation, que ce ne sera pas aux contribuables de payer la note en cas de déficit de la manifestation. De plus, nous rejoignons l'avis du groupe UDC et nous posons des questions quant à la comparaison à faire avec les sociétés locales, qui elles, œuvrent toute l'année et depuis des années à promouvoir la culture et le sport dans notre commune.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Amendement n° 7 ! Je me permets de préciser, à l'intention du public, ces amendements portent sur le même objet. C'est pour ça que les gens présentent au fur et à mesure. Après on va opposer les amendements.

Intervention de Cretton Nathalie: Oui, Nathalie Cretton alors, pour l'ADG. Heu non pardon, pas pour l'ADG, excusez-moi. Nathalie Cretton. Nous ne souhaitons pas remettre en question le projet EnCirqué, qui nous semble très intéressant dans sa conception. Par contre, nous remettons en question son financement. Effectivement, le projet s'élève à Fr. 160'000.-- La part communale proposée dans notre budget est de Fr. 28'000.-- ainsi qu'une mise à disposition gratuite des installations pour un montant estimé à Fr. 7'500.--. Le tout représente Fr. 35'500.-- ce qui est la moitié des subventions que la commune octroie par année à nos sociétés locales. De plus, il a été sous-entendu, par le Conseil Municipal, que la commune prendrait en charge un déficit éventuel. En ayant aussi peu d'informations sur ce projet privé, nous vous proposons de soutenir cet événement tout en diminuant notre part communale à Fr. 10'000.-- au lieu des Fr. 28'000.-- annoncés dans notre budget et surtout de refuser la couverture d'un déficit éventuel. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Amendement n° 61 !

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vuille Côme: Oui, Côme Vuille pour le PLR. Donc le projet EnCirqué est un projet du Conseil Communal apparemment, qui implique les parents, l'école et les familles donc d'après les informations qu'on a pu avoir, donc le groupe PLR est d'accord avec le Conseil Municipal quand il dit que nous ne devons pas rentrer dans l'opérationnel. En conséquence si le Conseil Municipal estime que c'est un bon projet et qu'il doit être soutenu, il lui appartient de chercher la compensation financière ailleurs. C'est cela, faire des choix de priorités et cet exemple démontre également pourquoi les amendements sur des rubriques globales sont pertinents.

Donc le groupe PLR n'a rien contre ce projet du Conseil Municipal mais nous maintenons notre amendement portant sur une réduction de 8 % sur la rubrique "manifestations et réceptions", donc notre amendement numéro 61.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Je passe la parole à la municipalité !

Intervention de Burdet-Défago Geneviève: Geneviève Burdet, pour le Conseil Municipal. Monsieur le Président du Conseil Général, Messieurs, Mesdames les Conseillers généraux, chers collègues. Le Conseil Municipal vous propose un projet EnCirqué. Ce projet, il est en réalité, il offre trois possibilités, éducatif et culturel, soutenu par le canton. C'est le seul projet présenté qui a obtenu autant de fonds. Pour "Art en partage", Fr. 20'000.-- nous a été octroyé, il y a eu 36 demandes, 8 projets ont été retenus c'est le seul qui a obtenu Fr. 20'000.--

Par "Etincelle de culture" il a obtenu Fr. 4'600.-- La participation communale est de Fr. 28'000.-- sur un budget de 168'000.-- et ne sera pas dépassé.

Il est bien entendu que si nous ne trouvons pas les subventions nécessaires à ce projet nous n'allons pas le réaliser. Ce n'est pas un projet privé comme je viens d'entendre que c'est une association privée, pas du tout ! C'est un projet communal, une association a été créée dans le seul et unique but de récolter des fonds car une commune ne peut obtenir des fonds tels que, par exemple, la loterie romande. Avec tous ces infos, la municipalité vous demande de soutenir ce projet qui va permettre aux écoles de pratiquer le sport différemment, aux familles de vivre une expérience exceptionnelle en pratiquant une activité spéciale en famille, de partager un projet social tous ensemble. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci je passe la parole au rapporteur.

Intervention de Lattion Eric: Lattion pour la commission de gestion, la commission de gestion propose d'accepter uniquement les amendements 5 et 6 soit le montant le plus bas de Fr. 45'000.--.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci, j'ouvre la discussion, quelqu'un désire s'exprimer dans l'assemblée ? Ce n'est pas le cas, si ce n'est que je passe la parole à Monsieur Buttet, Président de la municipalité.

Intervention de Buttet Yannick: Oui, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs juste un petit complément sur cette manifestation. Donc finalement, l'amendement 7 reviendrait au même que les amendements 5 et 6. Au vu de la structure du financement de l'association. Donc là, Madame Burdet vous l'a dit, avec l'argent qui est, qui serait investi aujourd'hui par la municipalité, on pourrait développer le

CONSEIL GENERAL

programme pour les familles, si on trouve davantage, si l'association initiée par la commune trouve davantage d'argent, il pourrait y avoir le programme pour les écoles et s'il y a encore plus d'argent, un programme plus général. Mais de dire : on coupe uniquement une partie du soutien donné par la commune, ça empêcherait, dans tous les cas, à moins que d'autres fonds puissent être trouvés ailleurs, le programme pour les écoles. Juste quand même qu'on soit au clair pour cette situation.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Très bien. Autres prises de parole dans le plénum ? Ce n'est pas le cas, je prie les scrutateurs de se lever et je précise que ce sont des amendements, non point des postulats. Je prie les scrutateurs de se lever s'il vous plaît. Nous allons avoir trois votations. La première votation nous allons confronter les amendements 61 contre le 7. La deuxième votation, l'amendement retenu contre les amendements 5, 6. Et enfin la solution, l'amendement retenu contre la proposition de la municipalité. Donc nous opposons les 61 contre 7. Si vous suivez la proposition d'amendement de porter le montant de ce poste à Fr. 67'160.-- je vous prie de lever la main.

Si vous suivez la proposition d'amendement de porter le montant de ce poste à Fr. 55'000.-- je vous demande de lever la main. Abstention ? 11 en faveur de l'amendement Fr. 67'160.--, 9 en faveur de Fr. 55'000.-- et 17 abstentions.

Nous allons confronter donc l'amendement retenu de Fr. 67'160.-- aux amendements 5 et 6. Si vous suivez la proposition d'amendement de porter le montant de ce poste à Fr. 67'160.-- je vous demande de lever la main. Si vous suivez les propositions d'amendement de porter le montant de ce poste à Fr. 45'000.--, je vous demande de lever la main. Abstention ? Fr. 67'160.-- : 12, Fr. 45'000.-- : 26, abstentions : 2. Donc les amendements 5 et 6 sont retenus. Nous allons maintenant le confronter à la proposition de la municipalité. Si vous suivez la proposition d'amendement de porter le montant à Fr. 45'000.-- je vous demande de lever la main. Si vous suivez la proposition de la municipalité, je vous demande de lever la main. Abstention ? 27 en faveur de l'amendement de ramener à Fr. 45'000, 12 soutiennent la proposition de la municipalité, 2 abstentions. Donc la proposition d'amendement de porter ce montant à Fr. 45'000.- est acceptée.

L'amendement n°8

Intervention de Schmid Daniel: Oui, Daniel Schmid. Concernant ce projet d'études, de Fr. 200'000.-- bien entendu je m'y oppose. Tous les immeubles ne sont pas construits, il nous semble opportun d'attendre la fin des travaux afin d'aboutir à un projet précis et que l'argent dépensé serve à des réalisations concrètes. On sait aujourd'hui que nous n'avons pas les moyens de réaliser un projet de plusieurs millions, donc cette étude sera mise dans un tiroir. C'est ce que vient de déclarer le Président avant. On va dépenser Fr. 200'000.-- ça nous coûtera peut-être 3 ou 4 millions, ha, on n'a pas les moyens ben on le fera pas, c'est à dire avant 7, 8, 10 ans. Et comme on l'a souvent dit, qu'est-ce qui se passe quand on fait pas les projets dans les années qui suivent ? Ben on refait une étude et on aura dépensé Fr. 200'000.-- dans le vide. Donc je propose de supprimer ce montant. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, je précise que c'était un investissement. Prise de position de la municipalité ?

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je ne sais pas, peut-être que je me suis très mal exprimé tout à l'heure, parce que Monsieur Schmid relève des propos de ma part qui sont pas ceux que j'ai dits, donc on nous parle de projets précis, c'est exactement le cas, aujourd'hui il y a un Bureau d'architectes qui a travaillé sur le projet avec un Bureau d'ingénieurs, on nous parle de

CONSEIL GENERAL

réalisations concrètes c'est évidemment l'objectif aussi pouvoir réaliser cette rue. Aujourd'hui l'objectif est d'affiner le projet d'une part pour pouvoir baisser le budget qui a été estimé lors du premier projet, de trouver des meilleures solutions pour qu'au moment où l'ensemble des immeubles seront réalisés, on puisse réaliser cette rue. Alors évidemment on ne va pas réaliser cette rue avant que l'ensemble des immeubles soient construits à moins que tout à coup on ait une crise immobilière et que l'on repousse aux calendes grecques la création de ces immeubles et on ne va jamais mettre ce projet dans un tiroir ! Tout est connu dans ce secteur. Dans ce secteur on a des plans de quartiers qui ont été approuvés, deux plans de quartiers qui ont été approuvés donc on connaît exactement les réalisations qui vont venir, on connaît exactement le nombre de personnes. En tout cas on peut estimer de manière très, très sérieuse le nombre de personnes qui vont habiter dans ce secteur, le nombre de véhicules ainsi de suite. On parle vraiment de réalisations concrètes. Et d'attendre la fin des travaux de construction des immeubles comme le demande Monsieur Schmid pour lancer des études, on est complètement à la rue ! A ce moment-là on va reprendre deux ans, trois ans pour réaliser des études de manière à être précis, à limiter les charges et pendant ce temps les gens qui habitent à Clos-Novex, au Pré Raye qui vivent déjà depuis de nombreuses années dans une situation chaotique bien verront cette situation prolonger par manque d'anticipation des autorités communales. Donc ça c'est inacceptable c'est la raison pour laquelle le Conseil Municipal vous demande de maintenir ce crédit d'études pour qu'on puisse trouver un projet qui soit plus abordable et qui réponde vraiment aux besoins des habitants de Clos-Novex - Pré Raye. Dans ce secteur-là on a environ un millier d'habitants. Rien que sur le Clos-Novex, il faut quand même se rendre compte de ce que ça présente, c'est une population qui mérite aussi notre attention.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci pour ces précisions. Je passe la parole au rapporteur de la commission de gestion.

Intervention de Lattion Eric: Eric Lattion pour la commission de gestion. La commission de gestion propose de refuser l'amendement.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, j'ouvre la discussion, quelqu'un désire-t-il s'exprimer dans l'assemblée, Monsieur Vuille !

Intervention de Vuille Côme: Côme Vuille, juste on partage le souci du dépositaire, c'est qu'on risque de refaire une étude dans quelques années, si comme vous l'avez dit vous-même, la réalisation elle ne se fait pas tout de suite donc je comprends votre volonté d'anticiper, on a aussi eu le cas où on nous a dit : l'étude est plus sur les bons chiffres il faut refaire une étude heu... on est assez partagé puis on serait assez d'avis de suivre la proposition qui est faite ! Si ça doit être reporté ou alors il faut avoir la garantie que ça puisse au moins, au moins servir très prochainement parce que là on risque, ces frais d'études c'est toujours un débat dans ce plénum et puis on a déjà eu l'exemple où on a dû refaire une étude parce que les données avaient évolué.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Je passe la parole au président de la municipalité.

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Monsieur le Conseiller général, alors je ne sais pas à quelle étude vous faites allusion mais je vous écoute volontiers, en tout cas une étude qui aurait dû être refaite parce qu'elle a été mise dans un tiroir et qu'elle était plus adaptée !

CONSEIL GENERAL

Alors je répète : Maintenant l'objectif est de faire en sorte que les immeubles se terminent, je crois que ça avance très vite, vous l'avez vu vous aussi, donc dans ce secteur-là on se sent pas, est-ce que c'est bien ou pas bien ça, chacun a son avis, on ne sent pas de frein à la construction sur ce secteur. Quand on a pris cette décision de lancer un crédit-étude, ou de vous proposer un crédit-étude à la municipalité, l'idée est également de contacter l'ensemble des promoteurs pour qu'ils effectuent tous les travaux souterrains dans un délai que la municipalité fixera, de manière à ne pas avoir à rouvrir la route par la suite. Donc déjà on évite tous ces problèmes de raccordement au réseau et dans le cas contraire, de fixer des clauses de remise en état pas seulement de taconnage par les entreprises, mais de remises en état sérieuses de ces routes s'il devait y avoir des ouvertures liées à des constructions. Donc le risque principal c'est le passage de camions et c'est dans ce sens-là que je dis qu'on veut attendre encore une réalisation d'immeubles mais on peut aussi imaginer d'imposer certains sens de circulation pour les chantiers ou d'imposer aussi des voies de circulation, propre pour les chantiers.

Donc là j'ai l'impression que du côté du Conseil on a pris vraiment les devants de manière à permettre une réalisation dans des délais qui sont raisonnables mais qui prennent en compte aussi les risques liés à ces réalisations en terme de dommages à cette route, dommages éventuels à cette route. C'est pour ça que du côté du Conseil on vous encourage à maintenir ce crédit d'études, qui nous permettra d'affiner vraiment les montants nécessaires, d'affiner ensuite notre plan quadriennal comme c'est aussi un reproche que vous nous faites, et de manière à pouvoir vous présenter un projet qui soit vraiment très précis et concret dans la manière de le réaliser et dans le temps.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, autres prises de parole ? Madame Hohenauer !

Intervention de Hohenauer-Udriot Maryline: Maryline Hohenauer, j'habite la rue de Clos-Novex, je suis heureuse d'entendre que ça va avancer. Lors de la précédente législature, votre collègue en charge du dossier des travaux avait parlé que pour la réfection de Clos-Novex, à l'époque c'était que Clos-Novex, ce n'était pas Pré Raye, pour le chauffage à distance, la Satom allait mettre la main au porte-monnaie ainsi que tous les promoteurs immobiliers qui ont construit ces immeubles. J'espère que ce sera toujours d'actualité, et heu .. que ces gens-là passeront aussi à la caisse, parce qu'ils ont quand même éventré tout Clos-Novex alors qu'il venait d'être refait avec des coussins berlinois, et puis les chicanes qui avaient été mises. Voilà. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Monsieur le Président de la municipalité ?

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Madame la Conseillère générale, pour répondre, d'abord à la Satom c'est le cas. Donc là il y avait déjà des quotes-parts qui avaient été calculées, je ne peux pas vous garantir que les paiements aient été effectués, mais en tout cas les comptes sont clairs, il est logique que la Satom passe à la caisse pour les frais qu'elle a engendrés sur cette route. Donc ça, ça a déjà été réglé. En ce qui concerne les riverains, il s'agira sur la base de ce qu'on vous a présenté aussi lors d'une précédente séance, de voir s'il y a une vraie plus-value pour les immeubles alentours de manière à pouvoir quantifier un éventuel appel en plus-value. ça, ça doit encore être estimé, il faut aussi tirer les enseignements de ce qu'a fait la municipalité sur cette rue, j'ai en tête mais ça, c'est un peu comme vous toutes et vous tous ici qui avez vécu ça, qu'il y ait plusieurs réflexions et que finalement il n'y avait pas eu une vraie réflexion qui a donné satisfaction. Donc je crois que chacun doit tirer les enseignements, prendre ses responsabilités, mais on n'a pas du tout exclu des appels en plus-value. Il s'agit de voir définitivement quel sera le projet. Si il s'agit seulement de refaire le tapis bitumineux,

CONSEIL GENERAL

probablement qu'il n'y aura pas d'appels en plus-values. Parce qu'il n'y a pas de vrais plus-values pour les immeubles alentours. Par contre, s'il y a des vrais axes de mobilité douce tel que l'on aimerait les avoir, ben là on peut imaginer qu'il y ait une plus-value effective pour les voisins, d'où appel en plus-value. Mais aujourd'hui ça, c'est pas encore déterminé.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci autres prises de parole ? Ce n'est pas le cas, les scrutateurs je vous prie de vous lever.

Si vous soutenez la proposition d'amendement, je vous demande de lever la main. Si vous suivez la proposition de la municipalité, je vous prie de lever la main. Abstention ? Pour l'amendement : 7, contre l'amendement : 25, abstentions : 8. L'amendement est donc refusé. 9. Oui, je vous passe la parole !

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton pour l'ADG. Donc ça concerne les cartes journalières CFF. Le Conseil Municipal veut supprimer ce poste sous prétexte que nous enregistrons une perte de Fr. 11'723.-- sur les Fr. 52'683.-- investis. Nous estimons que cette offre est une promotion pour le transport public.

Nous avons le label "cité de l'énergie" et l'on se doit d'encourager l'utilisation des transports publics. Du reste Nendaz veut tendre vers le label "cité de l'énergie Gold", et pour atteindre cet objectif elle a décidé, entre autre, d'augmenter le nombre de cartes journalières CFF. Donc au lieu de les supprimer sur notre commune, il serait plutôt judicieux de rappeler à nos concitoyens la possibilité d'acquérir à moindre coût ces cartes journalières. 4'500 personnes par jour utilisent ces cartes journalières en Suisse. Elles permettent de circuler non seulement en train, mais aussi en bus en bateau et en tram. Elles couvrent tout le réseau UTP, donc c'est l'union des transports publics suisse. L'utilisation de ces cartes est stable depuis bien des années. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, amendement n° 99 ?

Intervention de Vuille Côme: Oui, Côme Vuille pour le PLR. En lien avec les amendements 99 et 100, parce que 100 c'est la contre-valeur de 99, je passe la parole à Maryline Hohenauer pour la position du groupe.

Intervention de Hohenauer-Udriot Maryline: Maryline Hohenauer pour le PLR. Le groupe PLR déplore le fait de supprimer totalement les cartes journalières CFF. Passer du tout au rien n'est vraiment pas bon, au lieu de passer de 4 à 0 carte, il y a toujours la possibilité de garder, par exemple, 2 cartes. En faisant cette diminution et en faisant une publicité adéquate auprès de nos concitoyens, nous pouvons offrir une véritable chance à l'heure de l'Agglo et dans une région où il est difficile de se déplacer essentiellement en transports publics, nous avons l'occasion de valoriser le réseau des transports publics pour la somme de Fr. 45.-- par jour. Les communes semblables (aux nôtres!!) à la nôtre, qui sont souvent citées ici offrent ce service à la population et ont un véritable succès. Savièse en possède 2 au prix de Fr. 39.-- Fully 4 au prix de Fr. 35.--, Conthey en possède 4 au prix de Fr. 40, Monthey 6 au prix de Fr. 43.-- Le Conseil connaissait les conditions en prenant ce genre de carte journalière. Les invendus n'allaient pas être remboursés. Cela faisait partie du contrat me semble-t-il. Malgré cela, vous avez choisi d'en commander 2 de plus, pour arriver à un total de 4. Des personnes avec des moyens modestes peuvent se déplacer à moindre coût, grâce à ces cartes journalières, par exemple : aller visiter un proche malade à Genève, un billet aller-retour coûte passé Fr. 80.-- ou aller en famille au zoo de Bâle, ou que sais-je encore. Si on regarde les comptes

CONSEIL GENERAL

2015, les cartes coûtent Fr. 52'683.-- et Fr. 40'960.-- ont été encaissés donc l'utilisation des cartes CFF en 2015 a fait un trou de Fr. 11'723.--

Il manque donc cette somme pour éviter une perte. Travaillons donc à l'augmentation de ventes de ces cartes. Nous sommes convaincus qu'avec le poste 690.318.36 "promotion, utilisation des transports publics" avec un budget de Fr. 6'400.-- ce sera une promotion efficace pour vendre mieux les billets CFF.

De plus, nous avons des moyens gratuits pour faire de la pub, site internet officiel de la commune par exemple. Des communes comme Conthey offrent la possibilité de visualiser en direct le nombre de cartes disponibles par jour et de le commander directement. Et puis au niveau des publicités gratuites, il y a aussi maintenant les panneaux lumineux, Twitter, Facebook, le journal communal, etc. Tout est question de volonté et de marketing intelligent. Si on augmente les ventes, on rentre dans nos frais et on rend aussi logique la future politique de déplacement de l'Agglo. Favoriser les transports publics pour tous. Montrons l'exemple à nos futures générations en leur permettant de bénéficier de ces offres. Dans un souci que cette offre reste un service à la population qui est utile et intelligent, le groupe PLR demande le maintien d'au minimum 2 cartes journalières. Et si notre amendement devait être écarté entre le 4 et le 0 carte, nous soutiendrons les 4 cartes. Car nous sommes convaincus que la commune saura faire enfin une promotion adéquate pour ces cartes et pour les transports publics. Merci de votre attention.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, je passe la parole à la municipalité

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs je ne sais pas si la commune saura faire enfin une bonne promotion de ces cartes ! C'est un procès d'intention qui est fait par Madame la Conseillère générale dans la mesure où tous les moyens que vous avez cités, je pense presque tous, ont déjà été utilisés régulièrement pour faire la publicité pour ces cartes CFF. Donc simplement de dire : il y a qu'à, il y a qu'à, il faut, il y a qu'à faire du marketing et tout va bien aller, vous allez les vendre, non ! Je crois que là, ça c'est faux. Le choix que vous avez aujourd'hui et c'est un choix que je peux comprendre, d'ailleurs on en a beaucoup discuté autour de la table du Conseil, c'est de dire est-ce que ces cartes répondent à une vraie promotion de la mobilité ? C'est pas un objectif d'économies du côté du Conseil Municipal mais on constate aujourd'hui que ces cartes, c'est plutôt un subventionnement indirect des CFF, je ne suis pas certain qu'ils en aient vraiment besoin ! Dans la mesure où, et vous l'avez dit, finalement vous saviez au départ, les cartes invendues ben elles sont pour votre pomme. Wouhai, vous avez raison ! Mais ce n'est pas acceptable, c'est pas normal ! Si les CFF veulent faire une vraie promotion de leurs billets, pour les communes, je ne comprends pas pourquoi le risque est porté intégralement par les collectivités publiques et pourquoi les communes doivent subventionner indirectement les CFF. D'un autre côté, est-ce que ça répond vraiment à cette promotion de la mobilité douce ? Ce qu'on a constaté du côté du Conseil Communal, c'est que c'est plutôt des effets d'aubaine puis vous l'avez dit, finalement bon c'est de la politique sociale plutôt, donc si quelqu'un va trouver un malade peut-être à l'autre bout du pays, c'est des gens qui voyagent régulièrement en train qui se disent : ben je peux peut-être payer mon billet moins cher. Mais c'est pas forcément des gens, qui sans ça se seraient déplacés en véhicules privés. Bien au contraire, c'est plutôt des gens qui se disent, et bien j'ai un billet moins cher à la commune. Alors on en a beaucoup discuté, on a, finalement ça peut être un choix purement politique de dire : et bien c'est une aide à la population, on passe de 4 à 2. Ou on garde 4 billets puis on dépense Fr. 11'000.--, on a un déficit de Fr. 11'000.--

Nous, on est d'avis qu'il faut maintenir des montants pour la promotion de la mobilité douce, mais qu'il faut les investir ailleurs. Peut-être quand on nous parle, vous nous parlez d'Agglo, du côté de l'Alliance de gauche aussi, de la mobilité douce dans l'Agglo, mais alors pourquoi pas offrir peut-être de manière ciblée

CONSEIL GENERAL

des abonnements pour le bus urbain ou pour la mobilité dans notre région ! Ça à notre avis ça faisait plus de sens de maintenir des montants mais de les investir différemment dans la région, de cibler davantage pour que ce soit plus une promotion de la mobilité douce plutôt qu'une politique sociale. Maintenant, on comprend, si le Conseil Général veut maintenir ces cartes, et on comprend tout à fait ! Je vous répète, on en a beaucoup discuté du côté du Conseil, on est arrivé à la conclusion que c'était un financement des CFF, que ça ne remplissait pas cet objectif principal de promotion de la mobilité douce et de l'utilisation des transports publics et puis que finalement cet argent serait mieux investi ailleurs pour favoriser l'utilisation des transports en commun.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur le Président de la municipalité, parole au rapporteur !

Intervention de Lattion Eric: Eric Lattion pour la commission de gestion, la commission de gestion propose de refuser les amendements 9 et 99.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci j'ouvre la discussion. Quelqu'un veut s'exprimer dans le plénum ? Monsieur Vannay !

Intervention de Vannay Damien: Damien Vannay, chef de groupe UDC. Dans la même optique que les chèques-famille nous pensons que cette prestation doit être suspendue temporairement jusqu'à l'amélioration de nos finances. Le groupe UDC refuse cet amendement.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci. Autres prises de parole ? Je prie les scrutateurs de se lever ! Nous allons confronter les deux amendements. Si vous suivez la proposition d'amendement de porter le montant de ce poste à Fr. 53'200.-- je vous demande de lever la main.

Si vous suivez la proposition d'amendement de porter le montant de ce poste à Fr. 34'600.--, je vous demande de lever la main. Abstention ? Fr. 53'200.-- : 10. Fr. 34'600.-- : 8. Abstentions : 18. Donc l'amendement à Fr. 53'200.-- est retenu.

Je vais le confronter maintenant à la proposition de la municipalité. Si vous suivez la proposition d'amendement de porter le montant de ce poste à Fr. 53'200.-- je vous prie de lever la main ! Si vous suivez la proposition de la municipalité je vous demande de lever la main. Abstention ? La proposition de la municipalité : 23 voix est retenue, contre 17 pour l'amendement et 1 abstention.

10. Monsieur Vuille, je vous passe la parole.

Intervention de Vuille Côte: Oui juste pour préciser et pour être clair, comme le 100 était la contrepartie du 99, dès le moment où c'est qu'il n'a pas passé il est retiré.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Très bien, merci vous avez raison c'était dessous, c'est juste. Je passe au 10. L'amendement n° 10 ! Monsieur Vuille !

Intervention de Vuille Côte: Oui, Côte Vuille pour le PLR, donc comme vous avez pu le lire, la justification complète de nos amendements est assez détaillée, nous avons amendé donc toutes les rubriques 30 qu'il était possible d'amender en respectant les consignes du Bureau, l'objectif est de donner l'impulsion au

CONSEIL GENERAL

Conseil Municipal pour exécuter avec parcimonie une augmentation de 2 %, qu'il entend accorder à titre d'augmentation progressive liée à la prestation pour les employés communaux. Et je le répète, il s'agit nullement de baisser des prestations existantes, mais vu les finances communales il est nécessaire de se poser les bonnes questions lorsqu'on augmente des charges de manière importante. Pour nous, l'opérationnel reste de la compétence du Conseil Municipal, peut-être qu'il faudra accorder moins à tous, peut-être qu'il faudra cibler ceux qui n'ont pas bénéficié d'augmentations récemment etc... Vu les contraintes de l'exercice, nos amendements représentent globalement une diminution de Fr. 107'724.-- sur les rubriques par nature 30. Cela signifie que même s'ils sont acceptés, il reste encore une augmentation de Fr. 472'422.15 par rapport aux comptes 2015. Avec cette marge, on estime que la gestion plus pointue que nous demandons reste possible et que la masse salariale n'est pas diminuée par rapport à l'existant. Dans ce contexte je vous remercie d'avance pour votre soutien sur les amendements numéro 10 à 36.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Vuille. Je passe la parole à la municipalité !

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je crois qu'on a déjà eu l'occasion, lors de l'entrée en matière ou en tout cas des débats préliminaires, d'exprimer notre position. Donc du côté de la municipalité, on vous encourage à refuser ces différents amendements qui finalement font aucune différenciation. Je répète entre les tâches liées, les tâches non liés, on retombe dans ce qui a été discuté l'année dernière avec le nombre conséquent de tâches liées qui existent du côté de la municipalité, on va devoir toucher là où ça fait mal, là où ça fait mal avec des économies qui sont plus substantielles. Et puis ici on remet en avant encore une fois le personnel, je le répète, cette année le personnel n'a reçu absolument aucune augmentation au vu de la charge de travail supplémentaire qu'il y a chaque année sur les épaules du personnel, sans augmentation déjà depuis maintenant deux ans, je crois que c'est un juste retour des choses.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, je passe la parole au rapporteur de la commission de gestion !

Intervention de Lattion Eric: Eric Lattion pour la commission de gestion, la commission de gestion propose de refuser les 37 amendements.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci, j'ouvre la discussion, est-ce que quelqu'un veut prendre la parole dans le plénum ?

Ce n'est pas le cas donc je vous rappelle que nous allons voter ce premier amendement, par la suite nous les passons les uns après les autres sauf pour les dépenses liées où la municipalité présentera quand même pourquoi elles sont liées. Pour l'amendement 10, je prie les scrutateurs de se lever. Si vous soutenez la proposition d'amendement, je vous demande de lever la main. Si vous suivez la proposition de la municipalité, je vous prie de lever la main. Abstention ? Pour l'amendement : 9, pour la proposition de la municipalité : 32, abstention : 0. L'amendement est donc refusé. Amendement numéro 11. Amendement numéro 12. Amendement numéro 13. Amendement numéro 14. Amendement numéro 15. Amendement numéro 16. Amendement numéro 17. Amendement numéro 18. Amendement numéro 19. Amendement numéro 20. Amendement numéro 21. Amendement numéro 22. Amendement numéro 23. Amendement numéro 24 est une dépense liée, est-ce que quelqu'un demande une explication à la municipalité ou pas

CONSEIL GENERAL

? C'est une dépense liée, on ne peut pas se prononcer alors on continue. 25 dépenses liées aussi. 26, 27, 28, 29, 30, 31 dépenses liées. Monsieur Vuille !

Intervention de Vuille Côme: Côme Vuille, je pense comme on n'a pas toutes les explications comme on n'a pas encore le fascicule pour savoir si c'est lié ou non lié, je pense que juste brièvement si on pouvait savoir quelques mots d'explication, volontiers.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Je passe la parole à la municipalité.

Intervention de Buttet Yannick: Oui, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, donc si on prend cet amendement qui concerne les tâches d'intégration, le délégué régional là il y a un contrat qui a été signé avec d'autres communes du district, donc contrat qui fixe déjà la répartition de financement entre les communes. Donc là, on n'a pas de marge de manoeuvre d'une fois que le contrat est signé entre les communes pour une certaine durée, ben on se doit d'assurer et d'assumer le contrat qui a été signé.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Monsieur Vuille !

Intervention de Vuille Côme: Alors qu'elle est la durée et puis est-ce que ça va être revu prochainement ? Parce que si ça, si on a l'occasion de revoir et puis qu'on peut agir, autant agir au lieu d'attendre les dix prochaines années !

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Monsieur le Conseiller général, alors en fait il n'y a pas tellement de moyens de revoir, parce que ce contrat de délégué à l'intégration, il a été signé pour une durée limitée de 3 ans, et donc à la fin des 3 ans, on ne paiera plus ce montant, à moins qu'il y ait une reconduction et à ce moment-là, il y a à chaque fois des négociations. Mais pour l'instant, on n'a pas de possibilité de remettre en question un contrat qui a été signé.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Amendement numéro 32, amendement numéro 33, amendement numéro 34, amendement numéro 35, amendement numéro 36 dépenses liées. Monsieur Vuille vous avez levé la main c'est pour le 35 ou le ...? Amendement numéro 36, dépenses liées. Pas de demande de parole. Amendement numéro 37. Monsieur Vuille !

Intervention de Vuille Côme: Oui Côme Vuille pour le PLR. Donc là, on entre dans les amendements portant sur les rubriques 31, donc à nouveau on a amendé de la même manière toutes les rubriques 31 qu'il était possible d'amender selon les consignes qu'on nous a données et donc l'objectif est de diminuer de 8 % les rubriques par nature 31. Le budget prévoit une forte hausse de ces rubriques et le train de vie de la commune ne le permet malheureusement pas. Donc l'opérationnel, il faut savoir si on veut que l'opérationnel reste de la compétence du Conseil Municipal en entendant les discussions ce soir, on a l'impression que l'année prochaine on devra faire de l'opérationnel dans ce Conseil Général, et donc c'est au Conseil Municipal d'adopter une vision de rationalisation des achats, peut-être en collaborant avec les communes environnantes comme nous l'avons déjà proposé. Vu les contraintes de l'exercice, nos amendements représentent quand même globalement une diminution de Fr. 389'216.-- sur les rubriques par nature 31 et comme on a déjà rappelé, c'est un retour au compte 2015, plus encore 1 % d'économie, heu pardon .. 1 % en supplément donc c'est pas exactement des économies c'est une limitation de

CONSEIL GENERAL

l'augmentation des charges. Et puis dans ce contexte je vous remercie de votre soutien sur les amendements 37 à 98.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, je passe la parole à la municipalité.

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs alors pour répondre à votre collègue du Conseiller Général, sur ces économies je crois que ça revient un petit peu à l'argumentation qu'on a eue tout à l'heure aussi sur la nature 30, simplement sur la collaboration avec les communes voisines. On s'est exprimés devant votre Conseil je crois à plusieurs reprises parce qu'on avait compris qu'il y avait une volonté commune du PLR de Monthey et de Collombey-Muraz de faire avancer le dossier d'un acheteur. La ville de Monthey était pas très favorable, elle en a engagé un et on vous avez dit qu'on ferait le bilan avec la ville de Monthey du travail de cet acheteur. S'il est positif on pourrait suivre la même voie, peut-être travailler avec la même personne, peut-être engager un acheteur. Et puis s'il est négatif pas partir dans le même sens. Un élément que je relève mais qui reviendra si on doit partir dans ce sens là, c'est qu'on a vu aussi des travers liés à certains acheteurs c'est que souvent, et bien les commerces locaux ou les sociétés locales ont un plus grand risque de perdre certains mandats et certains marchés. Donc ça c'est aussi un élément que le Conseil Municipal a déjà envisagé parce qu'on souhaite aussi donner du travail, principalement donner du travail aux gens de, de la région, on a vu que c'était pas toujours le cas dans les communes dans lesquelles il y avait un acheteur. Pour nous, ça ça nous tient à coeur de faire des économies mais pas pour aller faire des achats jusqu'à l'étranger.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Le rapporteur de la commission de gestion ?

Intervention de Lattion Eric: Eric Lattion pour la commission de gestion, la commission de gestion propose de refuser les 62 amendements.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci. J'ouvre la discussion. Quelqu'un désire prendre la parole dans la salle ? Ce n'est pas le cas, je prie les scrutateurs de se lever. Si vous soutenez la proposition d'amendement, je vous demande de lever la main. Si vous suivez la proposition de la municipalité, je vous prie de lever la main !

Levez la main s'il vous plaît ! Bon ben les scrutateurs bougez puis comptez moi ça s'il vous plaît ! Abstention ? Pour l'amendement : 11, pour la proposition de la municipalité : 29, abstention : 1. L'amendement est rejeté. Amendement 38, amendement 39, amendement 40, amendement 41, amendement 41 oui ? Je vous passe la parole, à l'Alliance de gauche Madame Cretton. Non à Madame Cretton, je ne sais pas pourquoi ...

Intervention de Cretton Nathalie: C'est compliqué hein ! Donc cette fois-ci c'est pour l'Alliance de gauche. Donc on se réfère à l'amendement qui a avait été déposé par l'UDC le numéro 4, concernant les frais de conciergerie, alors effectivement dans toute cette nature 31, il y a plusieurs fois nettoyage - conciergerie, et là, nous allons soutenir l'amendement. Voilà.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Très bien, autre prise de parole ? Alors on va voter. Les scrutateurs je vous prie de vous lever. Si vous soutenez la proposition d'amendement, je vous demande de lever la

CONSEIL GENERAL

main. Si vous suivez la proposition de la municipalité, je vous prie de lever la main. Abstention? 25 en faveur de l'amendement, 12 pour la municipalité, abstention 2. L'amendement est accepté.

Amendement numéro 42 : lié, 43 : lié, 44. Alors comme on a fait la dernière fois, on va quand même voter maintenant pour savoir ce qu'il en est. Je prie les scrutateurs de se lever. Si vous soutenez la proposition d'amendement numéro 44, je vous demande de lever la main. Si vous suivez la proposition de la municipalité, je vous prie de lever la main. Abstention ? 11 en faveur de l'amendement, 30 pour la proposition de la municipalité, 0 abstention. L'amendement est rejeté. 45, Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Oui, Nathalie Cretton. Donc je ne veux pas chaque fois intervenir quand il y a des nettoyages - conciergerie, mais à chaque fois on va soutenir l'amendement pour rester cohérent. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Très bien, Monsieur Perret !

Intervention de Perret Cédric: Cédric Perret du PDC juste une question, l'amendement n°4 on l'a accepté, c'est juste ? Donc c'est en plus de la diminution de ce qu'a été voté par l'amendement 4.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Je vous passe la parole, Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Si je ne m'abuse, l'amendement 4 concernait les écoles primaires tandis qu'ici, c'est l'école enfantine.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Monsieur Perret.

Intervention de Perret Cédric : Alors effectivement, c'est difficile à lire. Avec mes excuses.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Très bien, merci. Autres prises de parole ? Les scrutateurs, je vous prie de vous lever. Si vous soutenez la proposition d'amendement numéro 45, je vous prie de lever la main. Si vous suivez la proposition de la municipalité je vous prie de lever la main. Abstention ? En faveur de l'amendement : 13, proposition de la municipalité : 27, l'amendement est donc rejeté.

Amendement numéro 46, nous allons le voter. Si vous soutenez la proposition d'amendement numéro 46 je vous demande de lever la main. Si vous suivez la proposition de la municipalité je vous prie de lever la main. Abstention ? Pour l'amendement : 11, en faveur de la proposition de la municipalité : 30, 0 abstention. L'amendement est rejeté. 47 : dépenses liées. 48, 47 oui ? Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton, je me permets d'intervenir une dépense liée mais ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas quand même, je pense qu'elle est semi-liée ! On peut quand même jouer heu, on fait venir un délégué sur l'énergie qu'on a engagé à 20 % ici sur la commune, donc je pense qu'elle va effectivement étudier cette problématique, donc je pense que c'est partiellement lié ! Donc je pense qu'on peut jouer là-dessus.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Je passe la parole à la municipalité

CONSEIL GENERAL

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Madame la Conseillère générale, alors pour nous la dépense elle est clairement liée parce que on déploie des programmes d'économies d'énergie, d'utilisation parcimonieuse de l'eau depuis déjà plusieurs années, on peut toujours faire mieux, on a une déléguée à l'énergie, mais aujourd'hui on est incapable de dire quel sera le résultat. On se fixe des objectifs, on voit même au niveau fédéral on se fixe des objectifs. Mais quel sera le résultat c'est vraiment difficile à dire. Donc on continue nos efforts pour les économies d'énergie, d'eau, ainsi de suite, mais de diminuer aujourd'hui le budget en particulier là de 8 % franchement, ce n'est pas réaliste. C'est pas en une année, on va diminuer le budget ben typiquement des énergies de 8 % sans investissements par exemple sur l'isolation ou autre. Je vous rappelle aussi que la quasi-totalité de nos bâtiments scolaires sont neufs ou quasiment neufs. Donc le potentiel d'économies il est assez limité. Il y a toujours, il y a toujours mais le potentiel il reste quand même limité, sur le chauffage, sur l'énergie en général, on fait le maximum c'est peut-être pas le bon exemple ici, mais on fait le maximum mais diminuer de 8 % en une année, franchement ce n'est pas réaliste.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci de ces explications. Numéro 48 lié, 49 lié, et numéro 50.

Mesdames et Messieurs, il est 22.26 heures. Comme ça a été annoncé, le plénum va se déterminer pour savoir si il veut siéger une heure de plus ou bien pas. Je prie les scrutateurs de se lever. Si ... s'il vous plaît, s'il vous plaît ! Si vous acceptez de prolonger la séance d'une heure, je vous prie de lever la main. Si vous refusez de prolonger d'une heure la séance je vous prie de lever la main. Abstention ? Par 26 voix, contre 12 et 0 abstention nous prolongeons d'une heure la séance. Par contre nous faisons une pause de 5 minutes.

Voilà nous reprenons la séance. Nous reprenons, amendement 50, 51, 52 a été retiré, 53 lié, 54, 55 lié, 56, 57 lié, 58. Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton, c'est toujours la même remarque, c'est pour les frais de conciergerie.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Donc vous soutenez l'amendement. Bon. Autres prises de parole dans la salle ? Les scrutateurs je vous prie de vous lever. Si vous soutenez la proposition d'amendement je vous demande de lever la main. Si vous suivez la proposition de la municipalité, je vous prie de lever la main. Abstention ? 23 en faveur de l'amendement, 17 la proposition de la municipalité, 1 abstention. L'amendement est accepté.

Juste une information que j'ai oublié de vous dire, Jürg Kilchenmann qui est tombé, a deux côtes cassées et le poumon décollé. Nous souhaitons un prompt rétablissement. 58 on vient de le faire. 59 lié, 60, 61 on l'a fait, 62, 63, (brouhaha : on doit voter etc ...) juste. Alors nous avons voté lequel ? le 58, le 59 est lié. Pour le 60, quelqu'un veut prendre position ? Madame Knubel !

Intervention de Knubel Natercia: Natercia Knubel pour le PDC. Pas de position particulière, nous demandons que cet amendement soit revoté s'il vous plaît, merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: 60, donc je prie les scrutateurs de se lever. Si vous soutenez la proposition d'amendement je vous demande de lever la main. Levez voir la main s'il vous plaît ! Si vous suivez la proposition de la municipalité, je vous prie de lever la main. Abstention ? Pour l'amendement :

CONSEIL GENERAL

12, en faveur de la proposition de la municipalité : 29. 0 abstention. L'amendement est rejeté. 61 on a déjà voté. 62, 63, 64, 65, 66, 67. Madame Cretton s'il vous plaît !

Intervention de Cretton Nathalie: Oui, Nathalie Cretton. Toujours la même remarque. Ce sont des frais de nettoyage et de conciergerie, donc nous soutenons cet amendement.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Je prie les scrutateurs de se lever. Mais auparavant, quelqu'un veut prendre la parole dans la salle ? Ce n'est pas le cas ? Si vous soutenez, si vous plaît levez la main et attendez qu'on vous dise de la baisser. Si vous soutenez la proposition d'amendement, je vous demande de lever la main. Si vous suivez la proposition de la municipalité je vous prie de lever la main. Abstention ? Pour l'amendement : 13, pour la municipalité : 28, abstention 0, l'amendement est refusé. Amendement 68 lié, amendement 69 lié, amendement 70. Je prie les scrutateurs, nous allons voter. Les scrutateurs, si vous soutenez la proposition d'amendement je vous demande de lever la main. Si vous suivez la proposition de la municipalité je vous prie de lever la main. Abstention ? 11 en faveur de l'amendement, 30 pour la position de la municipalité, abstention 0. L'amendement est rejeté. 71 lié, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78 lié, 79, 80, 81, 82 lié, 83, 84, 85, 86, 87, 88 lié, 89 lié, 90 lié, 91 lié, 92 lié, 93 lié, 94, 95, 96 lié, 97 lié, 98 lié, 99 c'est fait, 100 c'est fait, 101 lié. Voilà nous avons passé les 101 amendements. Ben je passe la parole à Monsieur Côme pour le 101.

Intervention de Vuille Côme: Oui, Côme Vuille pour le PLR. Le 101 donc c'est sur le compte d'investissement "police du feu, caserne du feu". Donc comme indiqué cet amendement vise à obtenir divers renseignements sur plusieurs bruits entendus dans la région, au sujet de cette caserne du feu en lien avec Monthey. Eté annoncée comme imminente lors du budget l'an passé, cette réalisation se fait cependant attendre et face aux difficultés rencontrées il y a des rumeurs qui circulent par exemple que la caserne ne serait pas réalisée à l'endroit prévu initialement. Alors dans ce cas a-t-on payé des frais d'études dans le vide ? Et il y a d'autres bruits qui font état d'une collaboration avec Massongex où Vérossaz, alors qu'en est-il ? Est-ce que ces communes ne devraient pas participer aux frais d'études ? Donc le but de cet amendement c'est d'avoir des réponses et des précisions détaillées sur l'état d'avancement du projet. Où on en est aujourd'hui et sur le calendrier des prochaines étapes ?

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur le Président de la municipalité ?

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs Monsieur le Conseiller général, alors du côté de la municipalité, nous sommes très étonnés d'avoir un amendement déposé sur la base de bruits et de rumeurs. Franchement, je pense qu'il y a d'autres moyens en main du Conseil Général pour avoir des informations sur un projet plutôt qu'un amendement déposé pour supprimer Fr. 135'000.-- de frais d'études. Franchement vous savez qu'on est toujours à disposition si vous avez besoin d'informations avant pour décider si vous voulez déposer un amendement ou non, on est toujours à votre disposition soit les membres de la commission de gestion, vos membres de la commission de gestion, soit du côté de la municipalité et puis vous avez toujours la possibilité de poser une question. Alors vos rumeur sont toutes infondées, la Ville de Monthey ne souhaite pas changer de projet. Le projet est toujours le même, tel qu'il vous a été présenté et aujourd'hui nous sommes toujours en négociation avec le canton. Donc les négociations avancent, nous avons différents échanges de courriers, effectivement c'est pas aussi simple que prévu avec les services cantonaux. On est heureux que le Grand Conseil ait fait passer une motion qui pourra peut-être nous aider mais elle sera peut-être, malheureusement elle déploiera ses

CONSEIL GENERAL

effets peut-être trop tard pour notre commune, on aura probablement déjà négocié la totalité de l'achat de ce terrain, ou de la location de ce terrain donc là, il n'y a pas de changement sur ce projet.

Concernant les communes de Massongex et de Vérossaz, c'est vrai qu'elles sont aussi liées à la Ville de Monthey, mais pour Collombey-Muraz, notre partenaire c'est la Ville de Monthey. Et le système de financement n'est pas le même entre les communes de Massongex et de Vérossaz qu'entre la commune de Monthey et la commune de Collombey-Muraz. On connaît aussi ça du côté de la police où c'est des prestations qui sont bien moindres, ou le poids de ces communes est si faible que finalement, c'est plutôt les deux grandes communes qui fournissent les services, qui fournissent les infrastructures et ensuite il s'agira de négocier le financement des services qui seront offerts à ces communes. Donc à l'heure actuelle la main reste entre Collombey-Muraz et Monthey à chaque fois et jusqu'à aujourd'hui on s'est mis d'accord pour ce qui est à charge de nos deux communes 1/3 pour Collombey-Muraz, 2/3 la ville de Monthey c'est aussi le cas pour ce crédit d'études.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Monsieur Vuille !

Intervention de Vuille Côme: Côme Vuille, donc le but c'était justement d'avoir ces explications et je crois qu'on est là pour discuter parce que si vous nous aviez annoncé que le projet avait changé, je pense que heureusement qu'on aurait eu un amendement pour décider si on maintenait justement encore Fr. 135'000.-- à dépenser dans le vide et puis c'est pas mes rumeurs, je vous recorroge tout de suite, je pense qu'on est là aussi pour dire ce qui ressort aussi de ce qu'on entend dans la population. Donc on pose des questions, on a rien manigancé derrière comme vous le sous-entendez. On a déposé cet amendement justement pour avoir des explications, maintenant, si le projet reste le même et bien nous retirons cet amendement ! Je crois qu'il n'y a pas besoin de nous stigmatiser de cette manière-là.

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Monsieur le Conseiller général, donc je ne crois pas que j'ai laissé sous-entendre que vous ayez manigancé quelque chose. Je ne sais pas dans quel contexte ça aurait pu être le cas. Par contre de baser un amendement sur des rumeurs je trouve que c'est regrettable et j'espère que l'année prochaine si vous entendez des bruits dans la rue qui font état de modifications de projets, que vous puissiez nous informer comme ça, ça nous permet aussi de réagir et puis dans tous les cas on n'aurait jamais laissé un crédit d'études si le projet n'était plus le même. On vous aurait informés au préalable du fait que le projet avait évolué ou changé. Et puis ce crédit d'étude si la Ville de Monthey avait décidé de partir toute seule et que nous on avait dû se rabattre sur une autre solution, ce ne serait probablement pas le même et là, on aurait été transparent dès le début comme nous le sommes à chaque fois.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci pour ces précisions, Monsieur le Président de la municipalité. Si je comprends juste l'amendement a été retiré. C'est juste. Nous avons donc passé tous les amendements. Nous allons passer les rubriques non-amendées. Vous pouvez poser des questions, voire engager une discussion. Quoi que je pense que les discussions ont déjà eu largement lieu. Pour être plus pragmatique je vais passer en revue les différents comptes fonctionnels.

Le budget de fonctionnement

0 Administration générale pages 24 à 32

1 Sécurité publique pages 33 à 40

2 Enseignement et formation 41 à 51

CONSEIL GENERAL

3 Culture, loisirs et culte 52 à 65

je reviens, vous êtes heu .. pour lequel ? Enfin Madame Hohenauer je vous passe la parole.

Intervention de Hohenauer-Udriot Maryline: Je m'excuse, ça a été un petit peu vite pour moi, je m'excuse. Maryline Hohenauer. J'ai une question, pour le 220.351.00 pour les écoles spécialisées. Je voulais savoir en quoi constituait la contribution des parents, j'ai entendu qu'il n'y avait que les déplacements et les repas qui étaient pris en compte pour les enfants qui sont scolarisés dans des classes relais, je voulais savoir si la répartition des frais c'était un fonctionnement cantonal ou communal. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, je passe la parole à la municipalité. JE PASSE LA PAROLE A LA MUNICIPALITE, Monsieur Turin !

Intervention de Turin Olivier: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs effectivement, ce sont des repas refacturés donc les classes relais sont des placements effectivement, qui sont donc partiellement refacturés comme indiqué donc les repas sont refacturés par contre ça coûte à la commune. ça coûte puisque finalement, c'est des placements. Moi je pense que c'est peut-être une réponse que je pourrais vous donner de manière beaucoup plus précise la prochaine fois. C'est plutôt effectivement une question qui est intéressante, mais que je pourrais vous donner des compléments en lien avec des informations de Bertrand Copt, directeur des écoles.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci pour ces précisions. Autres questions pour 2. enseignement et formation ? 3. culture loisir et culte, 52 -65. Madame Hohenauer !

Intervention de Hohenauer-Udriot Maryline: Maryline Hohenauer, j'avais une question pour le point 309.311.00 on voit une oeuvre d'art à Fr. 1'200.-- chaque année pour Monsieur Lattion, je voulais savoir de quoi il s'agissait s'il vous plaît ? Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Je passe la parole à la municipalité pour répondre.

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, donc il s'agit d'une oeuvre qui contractuellement je ne sais pas si c'est un contrat écrit ou pas, est louée à cet artiste communal et puis qui se déplace, donc c'est pas toujours la même oeuvre, il change les oeuvres et ce qui permet à la commune d'avoir chaque année une oeuvre différente, donc elle est louée à cet artiste, chaque année pour Fr. 1'200.--. Voilà.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci de autres questions ? 4. santé page 66, oui Madame Hohenauer !

Intervention de Hohenauer-Udriot Maryline: Voilà, toujours moi, excusez-moi ! Pour le chiffre 320.312.00 électricité, panneau digital d'informations. Alors cet été lors de la soirée d'information à la population organisée aux Perraires, nous avons appris qu'à titre d'essai d'une année un panneau lumineux à double sens allait être installé sur la route Dents-du-Midi, à Collombey. Lorsque j'ai participé à la commission communale "information" pendant quatre ans avant cette législature, nous avons travaillé durant

CONSEIL GENERAL

plusieurs séances sur l'installation d'un panneau digital. Le Président de la commission de l'époque avait à ce titre rencontré l'entreprise Fraps.com. Après avoir étudié les tenants et les aboutissants du contrat, nous avons décidé en comparant les différentes possibilités, de ne pas choisir cette société. Une approche avait été alors faite à l'époque pour installer un panneau identique à celui installé à Aigle, côté Ollon. Bref, nous avons ensuite passé la patate chaude en fin de législature à la nouvelle commission communale. Quatre ans ont passé et aujourd'hui je vois déjà installé le panneau avec au budget 2017 un montant de Fr. 4'000.-- pour l'électricité. Pouvez-vous me confirmer qu'il s'agit bien d'un essai d'un an et qu'après ce délai, un bilan sera établi ?

Enfin quel est le contrat exact qui lie la commune à l'entreprises Fraps.com, y a-t-il un retour financier sur la publicité et l'utilisation du domaine public ? De plus j'ai constaté que le socle en béton a apparemment cherché sa place, qu'est-ce qu'il s'est passé et est-ce qu'il y a eu une mise à l'enquête? Voilà mon souci comme il y a quelques années, c'est : verrons-nous comme celui de Massongex ou de Port-Valais de la publicité pour le casino de Montreux, de la publicité pour des immeubles à vendre à Vétroz, ou encore une nana en bikini qui souhaite de joyeuses fêtes.

Bref vous aurez compris j'espère de tout coeur que la commune aura un œil averti sur ce panneau lumineux et que ce qui sera affiché restera digne, informatif et pertinent pour la population de notre commune. Merci de votre réponse.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci, je passe la parole à la municipalité, Jean-Luc Planchamp !

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Oui, Jean-Luc Planchamp donc de la municipalité. Oui, il y a un je ne sais pas combien de questions que vous me posez là. Alors si je veux, faudrait que ... j'aurais dû noter tout ce que vous voulez. Je peux déjà vous donner, par rapport aux points qui nous concernent ce soir au niveau du budget, donc effectivement nous avons mis Fr. 4'000.-- au budget par année, ces Fr. 4'000.-- sont composés simplement de la location, si vous voulez, de la puce électronique, puisque tout est géré à distance. ça, ça représente, j'ai Fr. 800.- par an, et puis du coût du panneau, disons de la consommation électrique qui est de Fr. 4'200.-- je crois ou Fr. 3'900.-- plutôt, c'est pour ça que nous avons mis Fr. 4'000.- au budget.

Maintenant pour répondre un peu à tout ce panneau, c'est vrai que ça a été peut-être une surprise pour tout le monde. Nous avons eu deux variantes, nous avons envisagé avec Monthey. Monthey a ce panneau je ne sais pas si vous avez vu le fonctionnement ou le non fonctionnement du panneau à l'entrée de Monthey. Il est souvent, ils ont des difficultés techniques. Et puis l'option avait été effectivement, de Monthey, de ne pas avoir de pub. Une autre option que nous avons choisie autour de la table c'était de prendre un panneau de Fraps.com, la société que vous parlez, c'est d'eux, avec neuf messages publicitaires qui leur appartiennent et neuf messages de la commune. ça, c'était la condition sine qua non, donc on a partagé les messages. Après la deuxième des choses que nous avons dit, nous avons fixé un cadre de fonctionnement de ce panneau. Le cadre de fonctionnement c'est qu'il ne fonctionne pas justement entre 22 heures et 7 heures du matin. Du fait de toute la proximité des bâtiments et puis de la zone résidentielle, il est fermé. Vous pouvez le constater le premier soir il a fermé malheureusement à 22.30 heures, le lendemain il a été corrigé. Donc ça il faut que vous le sachiez. Après aussi, le but de ce panneau c'est aussi de supprimer un peu tous ces affichages sauvages, ces bans et tout ça. Dorénavant les sociétés qui veulent promouvoir leurs manifestations, on va les encourager à passer par Fraps.com. Les sociétés de la commune ont un avantage. Sachez que vous allez, ou les sociétés vont payer Fr. 150.-- sur un message publicitaire qui coûte normalement pratiquement Fr. 1'500.-- ou Fr. 1'800.-- Et puis les messages de la commune sont gratuits. Dès le moment où, vous avez vu, il y a des messages sur la bibliothèque actuellement, il y a des

CONSEIL GENERAL

messages sur les concerts, tout ça a été mis gratuitement pour lancer le panneau. Voilà, concernant Aigle, vous parliez tout à l'heure d'Aigle, Aigle s'est mis sur Fraps.com. Peut-être pas tout mais il y a ce fameux panneau avec des lettres à l'entrée, du côté Ollon effectivement. Mais tout le reste est Fraps.com.

Voilà qu'est-ce qu'il y avait encore comme autres questions que vous aviez ?

Intervention de Hohenauer Maryline : Heu, ma question c'était entre autre, si vous avez un regard sur la publicité que vous ne maîtrisez pas, de Fraps.com et puis juste, aujourd'hui, c'était affiché que c'était gratuit pour les sociétés de la commune, la publicité.

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Tous les messages qui concernent la publicité même de... les messages officiels gérés par la commune que nous envoyons depuis la Maison de commune sont gratuits. Et puis les messages que les sociétés pourraient avoir c'est Fr. 150.-- c'est un tarif, c'est simplement pour la graphiste qui doit parce que sachez que vous n'avez pas besoin de faire le graphisme. Vous envoyez le message que vous voulez, vous envoyez éventuellement le logo, c'est tout. Après eux ils se chargent du reste. Mais là, on peut revenir peut-être dans les détails parce que il y a la, il y a le GIAC bientôt, peut-être que ce serait intéressant qu'on explique à tout le monde comment ça fonctionne.

Maintenant il y a encore une autre chose sur le droit de contrôle, le droit de regard des pubs. Hyper important cette question. Là aussi autour de la table du Conseil, on a décidé aussi d'avoir un message, d'avoir un contrôle complet. C'est-à-dire que toutes pubs qui est mises sur ce panneau, y compris les leurs, qui leurs concernent, passent chez nous. Et nous avons nous aussi mis au point sur le.. l'administration communale va s'occuper du courant, une pub Coca-Cola, des choses comme ça et dès le moment où nous considérons que c'est un, que c'est une décision qui mérite une décision du Conseil, ça passe devant le Conseil.

Il n'y a aucune pub qui va passer en direct. ça c'est aussi dans le cadre de la convention que nous avons signée. Puis après, effectivement, vous avez dit la convention elle est valable une année, c'est une année de test. Mais je peux déjà vous dire que les effets sont extrêmement positifs. On en a eu au tout début, parfaitement conscients que ça allait froisser du monde, que j'ai entendu, publicité visuelle ou des choses comme ça, non pas publicité, pollution visuelle, excusez-moi. Bref, c'était comme ça mais les messages sont maintenant positifs. On a vu à quoi ils servaient, il y a eu le... on a commencé par le loto si je me souviens bien de l'USCM je crois que c'était le premier message. Et puis après il y a eu les concerts de Noël. Voilà je ne sais pas si j'ai tout répondu ou ?

Intervention de Hohenauer Maryline: Je voulais vous remercier pour les précisions qui apparemment ne sont pas les mêmes de ce que l'on avait étudié à l'époque, alors je suis contente puis je fais confiance en votre bienveillance pour le choix des publicités. Merci beaucoup.

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Merci beaucoup

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci, autres questions pour ce point 3 "culture, loisirs et culte" ?

4. Santé page 66

5. Prévoyance sociale 67 - 74

6. Trafic 75 - 81

7. Protection et Aménagement de l'environnement 82 à 91

CONSEIL GENERAL

8. Economie Publique 92 - 94

9. Finance et impôts 95 - 99

Ce n'est pas le cas, nous passons au budget d'investissement 2017.

Administration générale 106

1. Sécurité publique 107

2. Enseignement et formation 108

3. Culture loisirs et culte 109. Monsieur Schmid !

Intervention de Schmid Daniel: Daniel Schmid. Concernant les Fr. 300'000.-- de la rubrique 330.533 pour la création d'un parc sur l'ancien cimetière, évidemment je m'en réjouis. Après deux bâtiments puis un a fini avec une place de parc, c'est bien mais comme un postulat demandant un projet participatif de la population a été refusé il y a près de deux ans, que l'étude demandée n'a pas donné satisfaction et qu'une demande de présenter le projet devant le Conseil Général n'a pas été acceptée, je me permets de formuler quelques souhaits afin que cette place redonne un peu de vie au village de Collombey. Pour moi cette place doit être interactive, elle doit permettre d'organiser des événements susceptibles de faire venir du monde dans le centre du village notamment fête au village, marchés, rencontres. Pourquoi ne pas y installer en décembre un marché de Noël avec une belle crèche. Le souhait des gens de Collombey est de recréer un village convivial où l'on peut se rencontrer. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci, Monsieur le Président de la municipalité je vous passe la parole !

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, merci Monsieur le Conseiller général de vos considérations positives par rapport à l'aménagement du futur parc St-Didier, alors évidemment que nous allons être très attentifs à vos doléances tout en rappelant qu'à Collombey, nous avons un projet finalement de centre du village qui permettra d'être le coeur du village, d'avoir les activités que vous avez citées style marché de Noël, fêtes, marché des Arts du territoire comme vous l'avez connu ou d'autres, fête au village qui se situera devant la Maison de commune et qui est actuellement, qui a été mise à l'enquête et dont nous traitons les oppositions. Donc le coeur du village se trouve là où il a toujours été et le parc St-Didier aux yeux du Conseil aujourd'hui, devrait plutôt être un espace vert mais dans lequel vous pourrez aussi profiter d'y aménager ou d'y organiser des manifestations. Donc nous espérons que la réalisation qui aura lieu l'année prochaine réponde aux attentes de la population de Collombey et puis qu'elle puisse s'y ressourcer en profitant particulièrement d'un espace vert quand elle aura quitté le marché du centre du village.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci, autres observations pour le point 3. culture, loisirs et culte ?

4 il n'y a rien

5. Prévoyance sociale page 110

6. Trafic 111 - 112

7. Protection aménagement de l'environnement 113 - 116

Monsieur Rouiller !

CONSEIL GENERAL

Intervention de Rouiller-Monay Samuel: Alors Samuel Rouiller, Alliance de gauche. Compte 700.506.70 "système de relever à distance des compteurs d'eau". Il est prévu Fr. 150'000.-- de charges pour ce poste en 2017. Les explications données en page 3 sont que la mise en place du système remplace la procédure du porte à porte, et facilitera le traitement des données de consommation d'où mes quelques questions suivantes : Pouvez-vous expliquer brièvement comment le système fonctionnera ? Est-ce qu'il sera mis en place sur toutes les habitations existantes et futures de la commune ? Quelle est l'estimation du coût total de l'investissement et sur combien d'années ? Est-ce que la valeur de location du compteur d'eau présent sur nos factures augmentera ? Puisque nous payons actuellement 10 % de la valeur en location. Est-ce que ce nouveau système impliquera une modification tarifaire du Règlement des tarifs au réseau d'eau potable, voté par le Conseil Général le 16 décembre 2013 ?

Et enfin une question touchant le personnel employé à cette tâche. Est-ce que cette modification du système entraînera un changement du cahier des charges pour ce poste ? Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, je passe la parole à la municipalité !

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux pour le Conseil communal. Au niveau du fonctionnement donc ce sera des, sur les compteurs il y aura des puces. Je ne connais pas encore exactement le fonctionnement mais le but c'est en fait que le véhicule en se promenant dans la rue récupère en fait les données en fait du quartier sans aller faire du porte à porte. Voilà. C'est un peu le but. Ensuite oui ? Le but c'est vraiment d'équiper toutes les maisons, ça va se faire par étapes. Donc comme vous avez pu voir dans le budget on a mis que ça serait la première étape sur 4, donc un coût de Fr. 600'000.-- au total. Au niveau du coût bien sûr que, il nous faudra regarder si ce coût qui va être appliqué sur l'eau, si on doit réadapter ou pas le tarif de l'eau, donc ça on verra au niveau des calculs s'il y a un besoin ou pas de réévaluer le tarif d'eau. Et au niveau des allègements et bien ça permettra, en fait, au personnel de la voirie de pouvoir se consacrer à d'autres tâches et ça donnera aussi un allègement des heures de travail qui étaient liées en fait, à la récupération en fait, des données au niveau des compteurs d'eau. Voilà, merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci, c'est bon ? Vous avez répondu. Autres questions pour ce point 7 ? Point 9 finances et impôts page 116.

Nous avons terminé avec l'étude de détails. Nous passons au débat final, est ce qu'il y a une prise de parole pour des observations générales ? Ce n'est pas le cas. Monsieur Lattion, je vous passe la parole !

Intervention de Lattion Eric : La commission de gestion, c'est après ou bien ?

Intervention de Fontannaz Bertrand: Oui

Intervention de Lattion Eric : Merci

Intervention de Fontannaz Bertrand: Monsieur Côme Vuille !

Intervention de Vuille Côme: Oui, Côme Vuille pour le PLR donc voilà maintenant que nous avons passé ce budget, je constate que les différentes pistes qui étaient ouvertes en début de séance n'ont que peu

CONSEIL GENERAL

modifié et si nous ne voulons ni augmenter les impôts ni faire des économies, au final aucune mesure n'est prise. Vu les votes de ce soir cela montre aussi que nous devons trouver désormais un modus vivendi pour la prochaine législature par rapport au vote de ces amendements par rapport aussi aux votes liés ou non liés ou partiellement liés suivant qui est, c'est pas parce qu'il y a un contrat que c'est forcément tout lié, et ça donc c'est du travail pour la prochaine législature. Et quand on voit surtout que ce soir il y a eu plusieurs discussions qui portaient sur la question du nettoyage ben on se rend compte que c'est peut-être utile justement de grouper ces questions de nettoyage, parce qu'au final les votes étaient quasiment similaires et que c'est une question et qu'on ne commence pas à détailler tous les bâtiments dans lequel ils seront nettoyés. Enfin bref ça c'était mon bilan sur ce qui vient de se passer, au final le constat c'est que notre commune continuera de s'endetter, que nous reporterons la facture finale aux suivants et comme annoncé le groupe PLR ne peut pas accepter cette inaction et nous refuserons donc le budget au vote final.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, autres prises de parole ? Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Oui Nathalie Cretton pour l'ADG donc vu la situation de notre commune et étant donné que rien n'a permis d'améliorer notre marge d'autofinancement, on va calculer à peu près à Fr. 80'000.-- les économies sur tous les 101 amendements qui ont été proposés. Nous nous voyons donc contraints si nous souhaitons être cohérents avec nos prises de position, de refuser le budget 2017 étant donné qu'une hausse d'impôts a été refusée. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci, autres prises de parole ? Ce n'est pas le cas je déclare le débat clos. Conformément à notre Règlement peuvent encore s'exprimer le Président de la commission de gestion et le représentant du Conseil Municipal. Monsieur le Président de la commission de gestion, je vous passe la parole !

Intervention de Turin Alexis: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Municipal, chers collègues en fait je vais simplement vous communiquer le vote qu'a refait la commission de gestion, comme on avait annoncé dans notre rapport on allait se re prononcer suite aux différents amendements qui ont été amenés et suivant le sort qui leur a été réservé, on s'est vus avant pendant la pause et le vote final de la Cogest c'est le suivant :

4 pour le budget, 3 contre le budget et 1 abstention. Je reprendrai la parole mais tout à la fin, une fois que les votes auront été finis. Merci pour votre attention.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci, je passe la parole au Président de la municipalité.

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs moi je vous remercie pour le débat qui a eu lieu ce soir, je vous remercie d'avance d'accepter ce budget. En refusant le budget on ne va rien résoudre. Je crois qu'il y a plusieurs pistes qui ont été soulevées ce soir, la nécessité de collaborer davantage, on a déjà fait beaucoup de pas je crois du côté de la municipalité, on a senti la commission de gestion aussi faire des pas dans notre direction, je pense qu'on doit continuer à collaborer de cette manière là pour le bien de la collectivité. Moi, ce que j'entends c'est une alliance de gauche qui dit : si vous faites trop d'économies et que vous n'augmentez pas les impôts on va refuser et un PLR qui dit : si vous ne faites pas assez d'économies et que vous augmentez les impôts, on va refuser. Donc il n'y a pas de bonnes solutions, je crois qu'ici, chacun doit prendre ses responsabilités, il s'agit de faire en sorte que la commune

CONSEIL GENERAL

de Collombey-Muraz puisse continuer à avancer l'année prochaine, puisse lancer des investissements dès le début de l'année, éviter de refaire un exercice qui finalement ne ferait que de retarder des investissements indispensables pour le bien des habitantes et habitants de nos cinq villages. Donc je vous remercie d'avance de votre soutien au budget proposé tel que vous l'avez amendé.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur le Président de la municipalité, nous allons donc passer au vote, je prie les scrutateurs de prendre place. Les Conseillers généraux qui acceptent le budget 2017 amendé sont priés de se manifester en levant la main. Les Conseillers généraux qui refusent le budget 2017 amendé sont priés de se manifester en levant la main ! Abstention ? Par 22 voix contre 17 et 2 abstentions, le budget 2017 tel qu'amendé ce soir est accepté.

Je passe la parole au Président de la commission de gestion.

Intervention de Turin Alexis: Oui Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Municipal, chers collègues. Permettez-moi juste un petit instant de faire un très bref bilan de ces 4 années de législature. Pour vous dire que voilà, on a fait œuvre de pionnier avec la commission de gestion. Dès le départ la commission de gestion était très préoccupée par nos finances c'est d'ailleurs notre mission de s'occuper de nos finances. A Verbier ils ont peut-être d'autres soucis pour régler les finances, nous on en avait d'autres ici à Collombey-Muraz. Juste pour vous rappeler quelques points que la commission de gestion a pu faire valoir son point de vue dès la première analyse du premier budget par rapport à un investissement qui était prévu à la rue du Pré du Pont, de Fr. 800'000.-- finalement le Conseil Municipal avait suivi notre proposition de revoir à la baisse. On était passé à Fr. 300'000.-- On avait dans le but d'améliorer les rentrées fiscales de notre commune, on avait suggéré fortement de mettre au plus vite un Règlement sur les déchets, ce qui a été fait. En constatant qu'il y avait un dépassement de 1,7 millions dans la construction de la crèche et de l'UAPE, la Cogest avait demandé et obtenu du Conseil Municipal que pour les gros investissements on ait un tableau de bord où on puisse voir l'évolution des coûts entre la mise en soumission, l'attribution, la réalisation finale. On a aussi proposé au Conseil Général de pouvoir amender le budget rubrique par rubrique ce qui nous a été, heu où on a été suivi avec notre Règlement et puis on avait aussi demandé au Conseil Municipal de pouvoir davantage étoffer ces messages afin qu'on puisse mieux voir derrière les chiffres la réalité.

Alors au sein de ... à la fin de cette législature, je dirai que la commission de gestion est très satisfaite comment ça s'est déroulé cette législature. ça n'a pas été facile, mais en tous les cas et ce qu'on peut dire c'est qu'on a eu un immense plaisir au sein de la commission de gestion, bien sûr ça a un peu chauffer avec le Conseil Municipal, mais dans le bon sens du terme pour faire avancer des choses pour trouver des solutions. Je dirai que ce soir et bien on arrive avec un budget si j'ai fait les calculs, avec une marge d'autofinancement d'améliorée de Fr. 85'680.-- ce qui porte la marge d'autofinancement à 3'234'180 millions. Donc à voir les prochains comment est-ce qu'ils vont faire, la prochaine législature. S'agissant des dépenses liées ou pas bon et bien la commission de gestion n'a pas eu l'occasion de faire cette analyse ça sera au prochain de le faire.

Je crois que il y a peut-être une insatisfaction qui sort dans la façon dont on examine notre budget peut-être qu'il y a quelque chose à changer. Sachez qu'à Monthey ils ont même pas de Règlement donc ils sont illégaux depuis des décennies et puis ça fonctionne très bien. Il y a aucun recours qui se fait, il y a très peu d'amendements qui se font. Voilà moi maintenant à titre personnel j'aimerais bien sûr remercier tous les membres de la commission.

Un merci bien sûr spécial à Jürg, notre rapporteur qui a accompli un énorme travail, quant à celui qui vous parle ben il ne sera plus là l'année prochaine mais il ne sera pas si loin que ça puisqu'il sera dans une autre

CONSEIL GENERAL

travée et c'est bien sûr avec plaisir que je continuerai à oeuvrer pour notre commune. J'aimerais vous remercier pour le bon accueil fait pour les rapports, souhaiter à tout le monde de belles fêtes de fin d'année et je vous remercie pour votre attention.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur le Président de la commission de gestion. Je passe la parole au Président de la municipalité.

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Comme on veut terminer ce soir je vais être relativement court. Je voudrais à mon tour vous remercier pour la collaboration, remercier l'ensemble du Conseil Municipal, l'administration communale, l'ensemble des membres du Conseil Général, des commissions aussi qui ont oeuvré pendant ces 4 ans. Je pense que c'est très important.

On a entendu parler, la commission de gestion, effectivement je pense qu'on va devoir retrouver un nouvel équilibre je vois que la commission de gestion aime bien s'approprier aussi parfois le travail des autres comme heu ... on a l'impression que sans commission de gestion il ne se serait rien passé dans la commune. Alors je veux vous rassurer, le Conseil Municipal est très heureux de vos impulsions, en particulier de la commission de gestion mais il n'attend pas ce genre d'impulsions pour travailler. J'entends certains dossiers, c'est très bien d'ailleurs, l'important c'est que les dossiers avancent puis finalement on vous laisse volontiers la paternité des améliorations qui ont eu lieu dans notre commune pendant ces quatre dernières années parce que le but, c'est que les gens vivent mieux dans notre commune.

Alors merci à toutes et tous. Puis on se réjouit de retrouver celles et ceux qui ont été réélus au Conseil Général, en face de nous, pour nos deux futurs collègues j'ai déjà dit, on les attend de pied ferme autour de la table parce qu'il y a beaucoup de travail et des dossiers à prendre en main. Puis j'aimerais remercier en particulier celles et ceux qui nous quittent, de leur propre choix ou aussi par résultat des urnes. Ce n'est pas toujours simple, on sait que c'est toujours un moment difficile à passer. Merci beaucoup pour ce que vous avez fait durant ces quatre ans et merci pour ce que vous ferez encore pour notre commune durant les années qui viennent que ce soit comme élu, comme commissaire ou comme personne engagée dans nos collectivités locales. Merci beaucoup.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur le Président de la municipalité. Je tiens à remercier tout spécialement la commission de gestion et le Conseil Municipal pour leur travail ainsi que les scrutateurs qui n'ont pas eu un rôle si facile ce soir. Je les en remercie !

Nous passons au point 5 de l'ordre du jour : informations de l'exécutif

Je passe la parole au Président de la commune Monsieur Yannick Buttet.

5. Informations de l'Exécutif

Intervention de Fontannaz Bertrand: Madame Geneviève Burdet.

Intervention de Burdet-Défago Geneviève: Geneviève Burdet de la municipalité. Alors on va finir cette législature sur une belle touche, la commune a reçu le label "commune en santé" le 9 décembre 2016, avec pas moins de 35 mesures validées par le canton. Alors bravo à la municipalité, au Conseil Général et à tout le monde.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Madame Burdet. D'autres informations de la part de l'Exécutif ? Ce n'est pas le cas nous passons au point 6) Questions. Avant de passer la parole à la salle, je demande s'il y avait des questions en suspens.

6. Questions

Intervention de Turin Olivier: Oui Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, il y avait une question en suspens, une question de Monsieur Cédric Perret, qui concernait les activités particulières liées aux écoles. Donc si je vous fais un lien, c'est avec la directive du 18 juin 2004 qui fixe une durée maximale de deux semaines par année scolaire pour ces activités. Donc le directeur des écoles, accompagné du team de direction, a sorti 3 tableaux qui regroupent toutes les activités particulières ou en lien avec les écoles. Alors comme c'est des tableaux, je ne vais pas pouvoir vous les décrire, sinon les communiquer directement à Cédric Perret, mais pour vous dire en tout cas, on se rend compte que c'est vraiment, que ces 2 semaines sont en général assez bien remplies déjà, en tout cas au niveau du CO et je peux vous dire c'est que au début entre la 9, 10 et 11 CO, et bien on est quasiment déjà aux 100 % des activités des 64 heures qui sont attribuées à des activités. Il en reste 10.9 CO, déjà 3 de plus, donc moins 3 en 10 CO et encore une vingtaine en 11 CO, ce qui se justifie forcément puisqu'en dernière année et bien il faut être actif et faire des activités au gré des disponibilités. Voilà donc je vous propose, Monsieur Perret je vous propose de vous donner ces tableaux en fin de séance. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci pour ces précisions. Je passe la parole maintenant aux Conseils généraux qui peuvent poser des questions à la municipalité.

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz. Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux ma question s'adresse au Conseiller communal en charge de l'aménagement du territoire et des constructions. J'aimerais connaître les critères qui ont prévalu à la recevabilité des oppositions faites au plan de quartier de Collombey. Certes, il s'agit d'un plan qui n'englobe qu'une partie du village mais il semble que tout citoyen payant ses impôts sur la commune est concerné car il s'agit d'un projet visant le domaine public et il ne vise pas uniquement les habitants du quartier. Merci beaucoup.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Je passe la parole à Monsieur Jean-Pierre Veuthey !

Intervention de Veuthey Jean-Pierre: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs alors effectivement donc les séances de conciliation ont été convoquées et il a fallu décider sur la recevabilité oui ou non, des différentes oppositions. Donc nous nous sommes fixés par rapport à la loi, à la loi qui dit que sont recevables les oppositions qui en fait, dont l'intérêt de la personne est touché. Donc l'intérêt de la personne, on l'a considéré que c'était en fait le périmètre villageois et c'est ces personnes-là qui ont été convoquées pour les séances de conciliation.

Ensuite on s'est dit également que le dossier était traité maintenant, sera transmis au Conseil Général et c'est le Conseil Général qui prendra position sur le .. si vous voulez des décisions qui seront prises par rapport à ces oppositions. Donc le cheminement est maintenant fixé, donc nous allons recevoir les opposants que l'on a jugés recevables. Et l'année prochaine donc le Conseil Communal prendra position sur ces oppositions et transmettra ensuite le dossier au Conseil Général qui devra lui, statuer sur le projet du plan de quartier de Collombey.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Veuthey, Madame Chervaz je vous repasse la parole.

Intervention de Chervaz Véronique: Je vous remercie pour cette réponse, mais je remarque simplement que vous vous appuyez sur la loi quand ça vous arrange puisque l'on pourrait citer un grand nombre d'oppositions dont les opposants n'étaient pas concernés au premier degré et qui ont été quand même acceptés. Voilà, je vous remercie.

Intervention de Veuthey Jean-Pierre: Mesdames, Messieurs donc effectivement lorsque ces oppositions avaient été acceptées à l'époque, il s'agissait d'une période où il n'y avait pas de Conseil Général, ou c'était simplement l'assemblée primaire qui se prononçait. Donc les choses maintenant ayant évolué dans ce sens-là, donc on s'est vraiment je dirai, décidés de suivre en fait la recevabilité selon le sens de l'intérêt qu'a une personne à déposer une opposition dans un secteur, parce que pour pouvoir être recevable il faut que la personne, elle soit lésée, en elle-même.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur Veuthey. Autres questions ? Ce n'est pas le cas, si, Madame Hohenauer !

Intervention de Hohenauer-Udriot Maryline: Maryline Hohenauer, donc j'ai une question je ne sais pas qui c'est qui va me répondre, pour l'arrêt TPC de Chemex. Il y a eu un dépôt au Grand Conseil à Sion, j'ai vu mais j'ai pas pu relire le résultat, alors je voulais savoir où on en était et qu'est-ce qu'il en est aussi de la pétition qui circulait. Merci beaucoup.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Je passe la parole à la municipalité. Madame Cottet !

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Sandra Cottet-Parvex pour la municipalité, alors ce que nous avons pu obtenir comme renseignements de la part des TPC, c'est qu'ils devaient réaménager ces arrêts à Pont de Chemex et à Chemex, car ils ne répondent plus aux normes en vigueur concernant les aspects sécuritaires et les aspects aussi accès pour la mobilité réduite. Donc actuellement ils étudient des variantes pour le réaménagement de ces, de ces arrêts et ce sera communiqué, les informations seront communiquées également à la commune de Collombey-Muraz suite à la demande comme on en a fait, et là ils discutent essentiellement et sont en collaboration avec la commune de Troistorrents aussi, puisque ces arrêts sont sur le territoire de la commune de Troistorrents, mais on aura aussi le retour d'informations par rapport aux variantes qui pourront être choisies pour se mettre aux normes au niveau des TPC.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Madame Hohenauer je vous repasse la parole.

Intervention de Hohenauer-Udriot Maryline: Oui donc je voulais juste m'assurer, donc il y a des travaux qui vont être faits, les arrêts ne seront pas purement supprimés ?

Intervention de Buttet Yannick: Wouhai peut-être juste en complément assui, d'abord je répète encore une fois c'est bien sur le territoire de la commune de Troistorrents donc nous on est informés en parallèle,

CONSEIL GENERAL

on n'avait pas du tout été informés de cette situation, je crois que c'est important de préciser ça, ça concerne surtout Troistorrents. Et aussi je sais que les gens des Neyres sont parfois sensibles à cette question mais ils sont aussi moins concernés par l'arrêt du Pont de Chemex, semble-t-il, que par d'autres possibilités aussi en particulier au niveau des élèves.

Au niveau des élèves, parce que ce qui pose problème à Troistorrents aujourd'hui, c'est le fait que les élèves doivent longer la voie semble-t-il sur un long tracé qui n'est pas éclairé et qui ne sont pas en sécurité. Ce que ne vivent pas nos élèves des Neyres. Je crois que c'est aussi important de le dire. Sur le reste on a très peu d'influence donc aujourd'hui les TPC ont, devraient développer un arrêt à proximité, à quelques centaines de mètres mais on suit l'affaire avec le pouvoir qu'on a d'une commune voisine qui est indirectement concernée. Mais on suit le dossier, on nous informe, Sandra elle a les infos maintenant, et puis elle suit le dossier aussi qui est en main, particulièrement de la commune de Troistorrents, puis vous l'avez aussi dit maintenant, le canton a été interpellé et en premier lieu les TPC.

Intervention de Hohenauer-Udriot Maryline: Juste, je n'ai pas compris qu'elle était la réponse du canton à cette interpellation ?

Intervention de Buttet Yannick: A ma connaissance, ils ont répondu la même chose que Sandra Cottet-Parvex vient de répondre. De dire qu'il y a des travaux qui sont prévus, qu'ils attendent, enfin qu'ils ont peu de marge de manoeuvre aujourd'hui sur cette situation. Du moment où il y a des normes fédérales qui imposent le respect de certaines distances et autre, qu'elles ne sont pas respectées, la halte va pas être réouverte. Donc il y aura forcément nécessairement des travaux qui seront effectués ou une autre halte qui pourrait être développée. Mais en l'état ils ne vont pas simplement la rouvrir.

Intervention de Hohenauer-Udriot Maryline: Ok, je vous remercie de garder l'oeil attentif sur cet arrêt pour les habitants des Neyres, je vous remercie.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, autres questions pour la municipalité, Madame Chervaz ?

Intervention de Chervaz Véronique: Oui, Véronique Chervaz, ma question est très brève. Est-ce que la municipalité a déjà arrêté une date pour notre première séance du Conseil Général, législature 2017-2021, merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Monsieur le Président de la municipalité, je vous passe la parole.

Intervention de Buttet Yannick: Oui Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs oui le Conseil Municipal a déjà arrêté une date ce sera le 30 janvier 2017.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, autres questions pour la municipalité ? Ce n'est pas le cas nous passons au point 7 : divers et je donne la parole à l'assemblée, si quelqu'un veut s'exprimer.

7. Divers

Intervention de Fontannaz Bertrand: Monsieur Zürcher ! (on entend pas, problème de micro)

CONSEIL GENERAL

Intervention de Zürcher Cédric: Cédric Zürcher, je tenais à féliciter l'administration et la municipalité pour avoir été pugnace face à une entreprise dans un cadre de marchés publics où ils ont pas lâché l'affaire, et ils ont, voilà essayé de la faire à l'envers et la commune ne s'est pas laissée faire. Donc vraiment félicitation pour ça, il faut, ça contribue aussi à soutenir les entreprises qui jouent le jeu.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur Zürcher. Autres prises de parole dans l'assemblée ? Monsieur Côme Vuille !

Intervention de Vuille Côme: Monsieur le Président, excusez-moi, je ne veux pas abuser du temps, puisqu'on arrive à l'heure limite. Mais je pense que c'est quand même l'occasion de faire un très bref bilan pour le groupe PLR du fonctionnement du Conseil Général puisque on est à la dernière séance, la dernière minute de la dernière séance donc pour nous l'expérience est clairement positive. Rappeler aussi que c'est quelque chose qui a été voulu par le 80 % des votants et je crois que, au final, on peut quand même s'accorder pour dire que c'est un plus pour la gestion de la commune. Alors c'est clair qu'il y a eu des luttes, des débats passionnés, des prises de parole certainement trop longues et je m'en excuse parce que je suis certainement responsable de certaines prises de parole trop longues, des votes rageants pour d'autres mais tout cela c'est la démocratie vivante, il y a encore des choses à améliorer, l'apprentissage n'est pas terminé mais merci à tous les acteurs, aussi aux employés communaux qui nous mettent à disposition la salle, la presse, le public courageux, la municipalité et vous tous chers collègues et bon vent à la nouvelle législature.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur Côme Vuille. Autres prises de parole ? Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Je vais être très brève, je vous souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année et un joyeux Noël. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci, autres prises de parole ?

Il me semble qu'il n'y a plus de demande de prise de parole au niveau du plénum. Permettez-moi dès lors de m'exprimer. Mesdames et Messieurs nous arrivons à grands pas au terme de notre mandat politique pour la période 2013-2016. Je profite de l'occasion pour remercier l'ensemble du personnel de la municipalité pour tout le travail accompli et réalisé. En prenant congé des membres de l'exécutif, que je tiens à remercier pour l'ensemble de leur travail et de leur collaboration, j'ai une pensée particulière pour Geneviève Burdet et Jean-Pierre Veuthey qui cesseront leur fonction à la fin de l'année. Je remercie finalement les Conseillers généraux et Conseillères générales qui se sont engagés sans faille pour l'ensemble de la collectivité de Collombey-Muraz. Pour cette toute première législature du Conseil Général de Collombey-Muraz, nous avons passé près de 20 soirées ensemble. Nous avons étudié en détail des différents budgets, comptes, crédits d'engagements et autres sujets qui nous ont été soumis. Chacun et chacune d'entre nous s'est investi durant les quatre années de cette législature dans sa fonction pour défendre en premier lieu l'intérêt des citoyennes et des citoyens de la commune de Collombey-Muraz.

Je pense que nous avons eu à faire à un Conseil Général à fort caractère, déterminé et engagé qui a dû prendre des choix politiques pas toujours faciles. Il est en effet pas aisé de décider une augmentation de taxes. Nous l'avons cependant fait et nous assumons pleinement nos décisions. Personnellement c'est

CONSEIL GENERAL

avec un peu de nostalgie que je termine mon mandat de Président. Je regrette dans un certain sens de ne pas continuer l'aventure avec vous lors de la prochaine législature. Toutefois ceci est dû uniquement au fait que je vais quitter notre commune d'ici peu mais en aucun cas parce que j'en aurai assez de la fonction de Président du Conseil Général. Dans la vie il y a parfois des choix à faire, pas toujours politiques, et je les ai faits.

Sans aucun doute et sans aucune appréhension, je formule le voeu que le prochain Conseil Général, dans sa nouvelle composition et répartition des forces en présence, en fera autant. Merci de ces amitiés au fil du temps, merci de vos compétences, merci de vos personnalités.

Je tiens encore à féliciter la patience et l'intérêt du public et de la presse encore là. Finalement avant de clore cette séance et par voie de conséquence cette législature, quoique nous sommes élus jusqu'au 31 décembre, je tiens à vous inviter à partager le verre de l'amitié que j'offre de bon coeur, à tous les élus ainsi qu'au public et à la presse.

Je clos maintenant la séance et vous remercie pour votre participation. Tout le Bureau s'associe à moi pour vous souhaiter une excellente fin de soirée et de très belles fêtes de fin d'année, merci et bonne soirée.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

LE PRESIDENT
Bertrand Fontannaz

LE SECRETAIRE
Samuel Rouiller

